



S'ENGAGER DANS LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DE SON MILIEU DE VIE

Résumé



À travers cette activité, les élèves se questionnent sur ce qu'est l'engagement citoyen.

Puis, par des études de cas ainsi que des recherches dans l'actualité nationale et internationale, les élèves sont amenés à ce constat : dans un monde occidental où prédominent une économie néolibérale et des valeurs individualistes et matérialistes, la participation et l'engagement de citoyens et d'experts sont essentiels à la protection du bien commun.

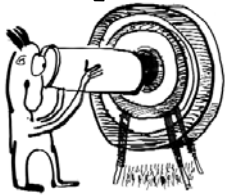
Finalement, les élèves sont invités à cerner des causes locales et globales de dégradation de la santé environnementale dans leur propre milieu de vie, et à définir un plan d'action leur permettant de s'engager à réduire l'impact de ces facteurs de détérioration.

Intentions pédagogiques



- Prendre conscience que sur toute la planète, les intérêts économiques priment souvent sur la santé environnementale.
- Explorer les moyens pris par les populations d'ici et d'ailleurs pour se mobiliser contre la dégradation de la santé environnementale de leur milieu.
- Explorer et identifier des moyens de s'engager dans l'écodéveloppement de sa propre communauté, dans une perspective de solidarité locale et globale.

Compétences ciblées



- Explorer les réalités sociales actuelles à la lumière du passé.
- Envisager les réalités sociales dans leur complexité.
- Établir les faits et expliquer les réalités sociales.
- Rechercher les fondements de sa propre identité sociale.
- Établir les bases de la participation à la vie collective.
- Établir l'apport des réalités sociales à la vie démocratique.
- Envisager des occasions de participation sociale.
- Porter un regard critique sur sa démarche personnelle.

Ressources nécessaires



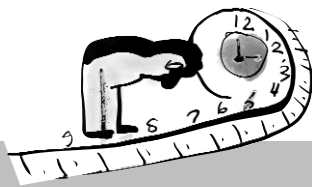
- Fiche *Qu'est-ce que l'engagement citoyen?*
- Fiche *Exemples d'engagement citoyen en santé environnementale*
- Journaux (différentes éditions récentes de divers quotidiens) et accès à Internet
- Fiche *Canevas de plan d'action*

Durée approximative



Trois périodes de 75 minutes, plus du temps hors cours pour la mise en œuvre du plan d'action

Déroulement



MISE EN SITUATION

- Demandez aux élèves ce que signifie pour eux l'« engagement citoyen ».
- Notez au tableau les réponses ou les mots clés mentionnés par les élèves.
- Proposez aux élèves de lire individuellement, en dyade ou en plénière, le texte de la fiche *Qu'est-ce que l'engagement citoyen?*
- Faites un retour sur le texte avec les élèves :
 - > Qu'est-ce que la lecture du texte a apporté de nouveau à notre définition initiale de l'engagement citoyen?
 - > Comment a évolué l'engagement citoyen, au cours des dernières décennies?
 - > Quelles sont les différentes formes de participation citoyenne?
 - > Qu'est-ce qu'une réelle participation citoyenne?
 - > Dans les sociétés occidentales, comme dans notre propre société, sommes-nous souvent appelés à exercer une réelle participation citoyenne?
- Demandez aux élèves s'ils se sont déjà eux-mêmes engagés en tant que citoyens. Si oui, sous quelle forme et dans quel contexte?

RÉALISATION

PARTIE 1

- Formez 10 équipes de 2 ou 3 élèves.
- Distribuez à chacune des équipes un exemple différent d'engagement tiré de la fiche *Exemples d'engagement citoyen en santé environnementale*.
- Nommez ou écrivez au tableau les questions ci-dessous précédées d'un astérisque (*): elles seront posées aux élèves lors du retour en plénière.
- Demandez à chacune des équipes de lire l'exemple d'engagement qui leur a été distribué.
- De retour en plénière, demandez aux élèves de présenter l'exemple d'engagement citoyen qu'ils ont lu. (Variante : on peut aussi demander aux élèves de rédiger un rapport de cas comportant une analyse de la situation problème, un diagnostic du problème, une recherche de toutes les solutions possibles et une évaluation de ces dernières.)
 - >* Quels sont les faits? Quelles sont les données ou renseignements manquants?
 - >* Qui sont les acteurs, et comment chacun perçoit-il le problème? Quelle solution chacun privilégie-t-il?
 - >* Quelles sont les valeurs qui sous-tendent les différentes prises de position?

- >* Dans quelle catégorie (action/revendication) se classe chacun des exemples mentionnés? (On constatera que l'engagement s'actualise parfois dans l'action et parfois dans la revendication.)
- >* Quels sont les champs d'intervention des exemples mentionnés?
- >* Est-ce que la mobilisation citoyenne a permis de faire avancer la cause défendue dans les exemples mentionnés?
- Pensez-vous que l'engagement citoyen en Amérique latine est plus fructueux que dans les pays occidentaux? Comparez les exemples tirés de l'Amérique latine à ceux du Canada.
- Qu'est-ce qui a contribué à la réussite des causes défendues dans les exemples analysés?
- Qu'est-ce qui a contribué à l'échec des causes défendues?
- Qu'est-ce qui fait que certaines communautés baissent les bras devant des projets d'exploitation dans leur milieu?
- Qu'est-ce qui fait que des communautés persèverent dans leurs luttes pendant des années, et ce, même si le projet d'exploitation est approuvé et implanté?
 - >* Dans les exemples qui ont trait à la santé de l'environnement ou des populations, que défendent généralement les autorités gouvernementales?
 - >* Dans ces exemples, sur qui repose la revendication de l'application du principe de précaution par les gouvernements ou la défense de la santé environnementale et du bien commun?

L'ENGAGEMENT CITOYEN INDISPENSABLE À L'ÉCODÉVELOPPEMENT

Dans un monde occidental dominé par une économie capitaliste et des politiques néolibérales, la priorité de la plupart des gouvernements est la croissance économique. Or, celle-ci passe par une augmentation de la production et de la consommation. Qui dit augmentation de la production, dit augmentation de l'exploitation des ressources naturelles, de la consommation d'énergie et de la production de déchets. Qui dit augmentation de la consommation dit création de nouveaux produits pour répondre à de nouveaux besoins. Sous les pressions de puissants lobbys, les gouvernements, qui trop souvent manquent de volonté politique pour assurer un écodéveloppement sur leur territoire, ouvrent grand leurs portes aux industries en leur offrant la libre exploitation des ressources du territoire, assortie de congés fiscaux, quand ce n'est pas de subventions. De plus, ils autorisent fréquemment la mise en marché de nouveaux produits dont l'innocuité n'a été prouvée que par les analyses scientifiques financées par les entreprises elles-mêmes.

Alors que dans une démocratie représentative, l'État, en digne représentant des citoyens, devrait défendre le bien commun et la santé des populations, il se retrouve le plus souvent à la défense des intérêts économiques des entreprises privées.

Dans la majorité des cas, ces entreprises disposent de moyens financiers colossaux permettant de financer des analyses ou de dépêcher des experts afin de présenter des études d'impact rassurantes. Munies d'équipes d'avocats et de spécialistes en communication, les grandes entreprises arrivent à convaincre les autorités et souvent une grande partie de la population du bien-fondé de leurs projets ou de leurs produits. Elles utilisent toutes sortes de stratégies pour convaincre les autorités et les populations : « tentatives de séduction, d'achat de volontés et de captation d'appuis à leurs projets à travers des promesses, des menaces, des chantages¹ ». Ces stratégies ont pour effet de diviser la population et de « permet[tre] une meilleure mainmise sur la situation par les entreprises qui mettent ainsi à profit les tensions communautaires créées par leur arrivée »².

Cependant, bien souvent, la nocivité de certains produits est découverte plusieurs années après leur utilisation et les impacts de l'exploitation des ressources sur la santé de l'environnement et celle des populations locales se font aussi sentir, une fois le projet d'exploitation bien démarré. Dans ce contexte de désengagement de l'État, le principe de précaution repose sur l'engagement de citoyens et d'experts qui cherchent à évaluer les risques de manière impartiale et qui sensibilisent l'opinion publique pour défendre le bien commun et la santé environnementale.

- > Est-ce que les populations dont le mode de vie a été moins influencé par l'occidentalisation auraient plus de facilité à s'engager massivement? Si oui, pourquoi? Quels seraient les facteurs qui favorisent l'engagement citoyen d'une majorité?

Une citation de Pierre Dansereau peut nous aider à répondre à cette question. Les populations ayant un mode de vie occidental vivent dans le confort et sont plus enclins à l'indifférence et à l'individualisme. « Le confort et l'indifférence [...], c'est ça, le plus grave problème; ce n'est pas la couche d'ozone, ce n'est pas l'effet de serre. La plus grande catastrophe écologique, c'est le retrait dans l'enveloppe confortable de notre prospérité, dans notre obstination à perpétuer notre haut niveau de vie. Si nous ne sommes pas capables de briser cette coquille, de desserrer cet étai et d'aider les autres nations, nous sommes nous-mêmes condamnés! » Les populations dont le mode de vie a été peu occidentalisé sont plus proches des besoins fondamentaux, et la défense du bien commun ou de la santé environnementale de leur milieu de vie devient une nécessité existentielle à court terme.

- Demandez aux élèves s'ils connaissent les luttes liées à la santé environnementale en cours au Québec.

EXEMPLES : Luttes locales contre des sites d'enfouissement, contre la centrale Gentilly, contre l'extraction d'uranium à Sept-Îles, etc. Organismes qui œuvrent à la préservation de la qualité de l'eau (ex. : la Coalition Eau Secours !), à la promotion d'une agriculture paysanne (ex. : aliments d'ici) ou à la promotion plus globale de la simplicité volontaire et de la décroissance (ex. : le Mouvement québécois pour une décroissance conviviale), et bien d'autres encore.

- Notez au tableau les exemples de luttes mentionnées ainsi que les problématiques visées.
- Étalez sur une table des exemplaires de quotidiens et d'hebdomadaires régionaux et nationaux.
- Demandez aux élèves de se placer en équipe de quatre et de repérer dans les actualités régionale et nationale des exemples de luttes menées par des groupes de citoyens pour la santé environnementale de leur milieu de vie ou des exemples d'organismes participant à ces luttes.
- Demandez à chaque équipe de discuter des questions suivantes, que vous pouvez inscrire au tableau, et notez les réponses (chaque équipe choisit un ou une secrétaire qui assume la tâche de noter ses réponses) :
 - > Quels sont les enjeux de ces luttes?
 - > Quels sont les acteurs?
 - > Qui est pour, qui est contre et quels sont les arguments respectifs des deux camps?
 - > Quelle est votre position par rapport à ces luttes?
 - > Est-ce que ces problématiques vous paraissent simples ou complexes? Pourquoi?
- Demandez à chaque équipe de présenter en plénière les exemples trouvés.
- Questionnez les élèves :
 - > Quels acteurs devraient participer au processus de décision lié aux projets comportant des risques d'atteinte à la santé humaine?
 - > Quels devrait être ce processus de décision?

PARTIE 2

- Demandez aux équipes déjà formées de dresser une liste de causes locales et globales de dégradation de la santé environnementale dans leur propre milieu de vie.

¹ Isabelle Orellana, Marie-Ève Marleau et Franchezka Serrano, *L'expansion de l'industrie minière canadienne en Amérique latine : problématiques, enjeux et cas critiques*, Montréal, Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, 2009.

² *Ibid*

EXEMPLES : présence de bateaux à moteur sur un lac situé à proximité, impacts d'une usine sur la qualité de l'air, nuisances associées à l'automobile (bruit et pollution de l'air), usage d'intrants chimiques en agriculture industrielle ou, de manière plus globale, tout ce qui alimente la menace de changements climatiques ou de pluies acides, l'amincissement de la couche d'ozone ou d'autres problèmes relatifs à la santé environnementale planétaire.

- De retour en plénière, demandez aux différentes équipes de lire les éléments de leur liste et notez au tableau les causes énoncées.
- Demandez aux élèves de déterminer les causes de dégradation de la santé environnementale sur lesquelles ils peuvent agir par des actions et des revendications collectives ou individuelles. Encerchez-les au fur et à mesure.
- Demandez maintenant aux élèves de choisir cinq causes de dégradation de la santé environnementale dans leur milieu de vie, qu'elles soient à l'échelle locale ou globale, dans lesquelles ils sont prêts à s'engager individuellement ou collectivement par des actions précises ou des revendications.

EXEMPLES D' ACTIONS INDIVIDUELLES : se déplacer à vélo, à pied ou en transport en commun.

EXEMPLES D' ACTIONS COLLECTIVES : s'organiser pour faciliter le transport collectif en mettant sur pied un système de covoiturage dans l'école.

EXEMPLES DE REVENDICATIONS : organiser des masses critiques à vélo; participer à celles déjà existantes dans sa ville; se présenter au conseil municipal pour insister sur l'importance de mettre en place des infrastructures favorisant les déplacements à vélo et à pied (pistes cyclables, mesures d'apaisement de la circulation, trottoirs).

- Demandez aux élèves de rédiger un plan d'action exhaustif qu'ils présenteront sous forme de tableau où chaque cause est associée aux actions et aux revendications permettant d'atténuer les impacts des sources de dégradation. Ils pourraient y ajouter un échéancier réaliste ainsi que les ressources nécessaires. Utilisez la fiche *Canevas de plan d'action* ou laissez aux élèves la liberté de créer leur propre outil.
- En plénière, procédez à la mise en commun des plans d'action de chaque équipe au moyen d'une présentation orale.
- Suggérez aux élèves de mettre en œuvre leur plan d'action.

RÉTROACTION

- Après que les élèves ont présenté leur plan d'action ou après quelques semaines, alors qu'ils ont pu agir concrètement en mettant en œuvre leur plan, questionnez les élèves sur les obstacles à l'engagement citoyen.
 - > Est-ce facile de s'engager, dans notre société?
 - > Quels sont les obstacles à l'engagement citoyen?
- Proposez aux élèves de lire le texte de la fiche *Les obstacles à l'engagement citoyen*.
- Demandez aux élèves leurs impressions à la suite de la lecture du texte. Est-ce que les obstacles énoncés sont conformes à leurs observations? Y aurait-il d'autres raisons qui font obstacle à l'engagement citoyen du plus grand nombre?
- Discutez avec les élèves, afin de déterminer des pistes d'action permettant d'amener le plus grand nombre à s'engager dans le devenir collectif et dans la défense de la santé environnementale.
 - > Comment l'engagement citoyen peut-il contribuer à la qualité d'être et à la qualité de vie des populations? (Établissez un lien avec l'activité 3, qui pourrait être vécue pendant que les élèves mettent en œuvre leur plan d'action.)

Production attendue



- Participation active aux discussions
- Plan d'action
- Présentation orale
- Participation à un plan d'action pour l'engagement citoyen de leur équipe ou de la classe

Pistes d'évaluation possibles



- Participation
 - > Richesse et pertinence des interventions.
- Plan d'action
 - > Qualité du document présenté.
 - > Pertinence des causes choisies.
 - > Cohérence et pertinence des actions et des revendications pouvant atténuer ou éliminer les impacts des facteurs de dégradation sur la santé environnementale.
 - > Réalisme quant aux ressources nécessaires et à l'échéancier.
- Présentation orale
 - > Créativité de la forme de la présentation; présence et qualité du ou des supports visuels.
 - > Cohérence des propos et clarté de l'expression.
 - > Capacité à répondre aux questions de l'auditoire et richesse des réponses.

Activité • 1 • QU'EST-CE QUE l'engagement citoyen?



Devant les grands bouleversements environnementaux résultant des changements climatiques anticipés et l'urgence d'agir, les scientifiques – notamment le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat – décrivent l'immobilisme de la communauté internationale. La population prend de plus en plus conscience que l'avenir est entre ses mains. En effet, dans un monde dominé par l'économie et où les États ont perdu une part de leur pouvoir au bénéfice des grands consortiums, la santé environnementale repose désormais presque exclusivement sur l'engagement citoyen. Mais qu'est-ce que l'engagement citoyen?

On peut définir l'engagement citoyen comme étant la participation volontaire et active à la vie collective. Généralement, l'engagement citoyen vise à faire avancer ou progresser la société, et contribue à transformer la réalité afin de favoriser l'épanouissement des individus, des collectivités, et le développement harmonieux de leur milieu de vie.

Toutefois, l'individualisme qui prévaut dans le **monde occidental** fait souvent obstacle à l'engagement citoyen. Dans le contexte actuel, quelles formes peut prendre l'engagement citoyen? Qu'en est-il de certaines régions et populations d'Amérique latine où se déploie un arsenal de mesures et d'initiatives contribuant à mettre en place un mode de développement différent?



INFO PLUS

LE MONDE OCCIDENTAL

L'expression « monde occidental » réfère principalement aux pays de l'hémisphère nord dont la pensée et l'imaginaire prennent leurs racines dans la Grèce antique.

Aujourd'hui, cette expression inclut également l'ensemble des groupes sociaux de l'hémisphère sud qui ont adopté le mode de vie occidental ou qui y ont accédé.

Pour en savoir plus, lire la fiche *Expansion de la culture occidentale à l'échelle de la planète*, située dans les fiches de l'activité 3.

Nature, formes et champs d'intervention de l'engagement citoyen

De tout temps, la nature, les formes ainsi que les champs d'intervention de l'engagement citoyen ont été déterminés par les nécessités et les convictions de l'époque. Ces derniers changent et évoluent au fur et à mesure que la société se transforme. Par exemple, il y a quelques décennies, peu de gens se souciaient de l'environnement; aujourd'hui, nombreux sont les individus qui s'engagent dans des causes environnementales tant à l'échelle locale que mondiale. Les champs d'intervention de l'engagement citoyen sont nombreux, variés, et s'actualisent tant à l'échelle locale qu'internationale : environnement, développement culturel, insertion ou intégration sociale, condition des femmes ; défense des droits humains, de la justice sociale, des sans-abris, des sans-papiers; lutte contre le chômage, la pauvreté, les inégalités, etc.



© ACIDI-CIDA/David Barbour (Cuba).

Résidente de La Havane prenant connaissance d'un dépliant sur les problématiques de santé environnementale dans la région et les solutions devant être mises en œuvre.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Anne Quéniart, « Le sens de l'engagement chez les jeunes », *L'annuaire du Québec 2007*, [En ligne], <http://www.panorama-quebec.com/cgi-cs/cs.waframe.content?topic=39653&lang=1>.
- Frédéric DEROCHE, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre*, Paris, L'Harmattan, 2008;
- Paul PONT, « L'expérience du budget participatif de Porto Alegre », *Le Monde diplomatique*, mai 2000;
- Nancy THEDE, « La descentralización en Bolivia y sus impactos en el desarrollo local? Un avance hacia la inclusión? », *Sociedades locales y desarrollo territorial en América latina frente a los desafíos del siglo XXI*, Estudios y Memorias, Varsovie, 2008, p. 115-133.

Fondamentalement, « [...] être engagé, c'est d'abord passer à l'action. L'engagement a une dimension active, il représente un pouvoir d'agir pour un changement de société² ». L'engagement résulte souvent d'un sentiment de révolte, d'injustice ou encore d'un sentiment de responsabilité envers l'objet de l'engagement³. « S'engager implique de se définir, de choisir une avenue, d'être au monde, de donner un sens à son agir et de se projeter dans l'avenir : il s'agit d'un acte identitaire. Mais au-delà d'un acte, l'engagement est aussi une conduite [...] : cela correspond à un style d'existence qui consiste à assumer personnellement et activement une situation, à associer sa propre existence à celle des autres et au fil d'un projet qu'on assume⁴. »

Les causes pour lesquelles on s'engage correspondent donc généralement à nos valeurs et à nos intérêts. Selon les objectifs visés, l'engagement citoyen peut prendre plusieurs formes. Il peut être individuel, comme le révèle une étude réalisée par la sociologue Anne Quéniart sur l'engagement des jeunes au Québec : « L'engagement se traduit également dans certains gestes intégrés à la vie quotidienne (recyclage, consommation responsable). Il est associé à une dimension personnelle qui consiste à vivre en accord avec ses valeurs dans l'ensemble des sphères de sa vie, à atteindre une cohérence entre le discours politique et la vie quotidienne⁵. » Bien que les actes individuels soient nécessaires, ils doivent être soutenus par des actions et des revendications collectives. On s'engage dans l'action à proprement parler quand on travaille directement à la résolution d'une problématique, par exemple en œuvrant auprès des plus démunis ou en végétalisant les rives d'un lac menacé d'eutrophisation⁶. Quant à la revendication, elle est nécessaire et complémentaire à l'action, puisqu'elle permet, d'une part, de médiatiser la problématique, d'informer la population et de sensibiliser l'opinion publique par rapport à la cause défendue; d'autre part, d'influer sur les décisions politiques relatives à la problématique. La participation à des consultations publiques, à des manifestations, à des projets éducatifs visant la conscientisation, la production de documentaires engagés, la composition de chansons engagées, la rédaction d'essais ou de mémoires, la participation au débat public, etc., sont des formes d'engagement citoyen qui s'attaquent à la problématique de façon plus globale et visent un changement collectif fondé sur des lois ou des mesures adoptées par les autorités publiques et ayant des incidences sur l'ensemble de la collectivité.

Frédéric Déroche⁷ s'inspire d'un universitaire américain⁸ qui a distingué huit niveaux de participation citoyenne, qu'il classe en trois grandes catégories :

1. La non-participation

- La manipulation : information biaisée donnant l'impression aux citoyens qu'ils sont informés et participent au processus décisionnel ;

- La thérapie : traitement des problèmes rencontrés par les citoyens sans aborder les enjeux réels.

2. La coopération symbolique

- L'information : les citoyens reçoivent l'information mais ne peuvent donner leur avis;
- La consultation : des réunions publiques permettent aux citoyens d'exprimer leurs opinions;
- La conciliation : quelques citoyens siègent à un comité décisionnel et peuvent influencer ses décisions.

3. Le pouvoir effectif des citoyens

- Le partenariat : la prise de décision se fait à la suite d'une véritable négociation entre les citoyens et les pouvoirs publics;
- La délégation de pouvoir : les pouvoirs publics délèguent à la communauté locale le pouvoir de décider et de réaliser un projet ou un programme;
- Le contrôle citoyen : une communauté locale gère un projet de manière autonome.

Cette échelle de participation citoyenne dans les affaires publiques donne une idée de toutes les définitions qui peuvent être attribuées à ce mot souvent galvaudé. Une réelle participation suppose que les citoyens sont non seulement bien informés, mais qu'ils peuvent participer aux prises de décisions, voire à leur mise en œuvre. La démocratie représentative, qui prévaut dans nos sociétés, basée sur la délégation des pouvoirs à un élu qui a le devoir de représenter la majorité, limite les possibilités de participation citoyenne dans les affaires publiques et rend difficile l'expression d'un désaccord. Au Québec, pour pallier cette lacune, on met occasionnellement sur pied des commissions, qui sont des organes de consultation des citoyens sur les affaires publiques. Par exemple, le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), créé

² Anne Quéniart, *op. cit.*, p. 248-253.

³ « Être responsable, c'est enfin s'engager en retour, et c'est s'acquitter d'un engagement, d'une tâche; ce qui suppose la capacité à prendre des décisions. La notion de responsabilité est ainsi étroitement associée à celle de l'engagement. "S'engager, c'est décider d'avance de se faire responsable de ce que l'on aura fait" (Henriot, 1995). » Source : Lucie Sauvé et Carine Villemagne, *L'éducation relative aux valeurs environnementales*, Module 6 du programme d'études supérieures, Formation en éducation relative à l'environnement, Francophonie internationale, Montréal, Les Publications ERE-UQAM, Université du Québec à Montréal et Collectif ERE-Francophonie, 2003.

⁴ Lucie Sauvé, « Le rapport entre éthique et politique : un enjeu pour l'éducation relative à l'environnement », *Éducation relative à l'environnement : Regards, recherches, réflexions*, vol. 8, 2009, p. 158.

⁵ *Ibid.*

⁶ Désoxygénation de l'eau à cause de l'accumulation de matières putrescibles.

⁷ Frédéric, DEROCHÉ, *Les peuples autochtones et leur relation originale à la terre*, L'Harmattan, Paris, 2008, p. 318.

⁸ Sherry R. Arnstein

en 1978 par l'Assemblée nationale, a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à l'environnement.

Toutefois, le plus souvent, faute d'espace approprié, le désaccord des citoyens face aux projets de loi ou aux idées et opinions des pouvoirs publics s'exprime par des manifestations. Correctement relayées dans les médias et auprès de l'opinion publique, ces manifestations peuvent avoir un effet sur les décisions finales.

L'Amérique latine : terreau fertile de l'engagement citoyen

En Amérique latine, la pauvreté est le lot d'une majorité de citoyens. L'accès à l'eau, à une alimentation de qualité, à la terre, à des soins de santé et à une éducation de base demeurent une préoccupation quotidienne. Toutes atteintes à ces droits humains poussent donc les populations à s'engager collectivement pour les défendre et y accéder. Cette situation amène les gens à vivre près des valeurs essentielles. Face aux impasses du néolibéralisme, ils multiplient les revendications citoyennes. Par ailleurs, l'essor d'une culture socioécologique en Amérique latine ainsi que l'élection de gouvernements de gauche et de centre gauche ont favorisé la mise en place de politiques facilitant la participation citoyenne et l'émergence d'une gouvernance locale.



QUAND ON S'ENGAGE...

LE BUDGET PARTICIPATIF SUR LE PLATEAU-MONT-ROYAL (MONTRÉAL)

L'expérience de budget participatif de Porto Alegre a eu des retombées en Occident. En effet, quelques municipalités, notamment l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, à Montréal, l'ont implanté localement. Toutefois, contrairement à la façon de faire latino-américaine, les citoyens du Plateau-Mont-Royal ne participent pas aux décisions budgétaires finales. Ils participent seulement à un processus consultatif.

Pour plus d'information, voir : Bruno Massé et Nathalie Decrois, *Le budget participatif du Plateau Mont-Royal*, Montréal, Centre d'écologie urbaine, 2006.

Prenons l'exemple du budget participatif. « Dans le budget participatif, ce ne sont pas les techniciens ou les dirigeants qui tranchent, c'est la population elle-même qui, au travers d'un mécanisme maintenant bien rodé de débats, de consultations et de décisions, définit le montant des recettes et des engagements financiers, décide où seront effectués les investissements et quelles seront les priorités⁹. » Grâce au Forum social mondial de 1989, l'expérience de budget participatif à Porto Alegre, capitale de l'État de Rio Grande do Sul, au Brésil, a été connue à l'échelle planétaire. À Porto Alegre, 25 % des entrées fiscales sont budgétées de façon

participative (le reste concerne les salaires des fonctionnaires et les dépenses liées à l'administration). Dans cet exercice, les citoyens ont d'abord priorisé le branchement des foyers aux aqueducs et aux égouts. Résultat : en 1997, presque tous les foyers avaient l'eau courante et entre 1989 et 1997, la proportion de foyers connectés au réseau d'égouts est passée de 46 % à 97 %¹⁰. Parce qu'il décentralise le pouvoir, le budget participatif permet aux communautés de vivre une véritable démocratie locale. Il leur permet de définir collectivement leurs priorités de développement à l'échelle locale et de veiller à leur réalisation.

Depuis le Forum social mondial de 1989, l'implantation de budgets participatifs s'est répandue comme une traînée de poudre, en Amérique latine. En 2000, « environ 1 200 municipalités sur les 16 000 que compte la région [avaient] mis en place des formes plus ou moins avancées de budgets participatifs¹¹ ». Au Pérou, à la suite des expériences de budgets participatifs de Ilo et de Villa El Salvador, un dispositif constitutionnel voté par le Parlement a rendu obligatoire la mise en place de tels mécanismes de budgétisation au niveau des communes, des régions et des provinces. Soulignons que le Pérou regorge d'expériences de participation citoyenne au niveau des quartiers. Des tables de concertation permettent aux gouvernements locaux de tisser des liens avec les citoyens engagés et avec la société civile, qui s'avère souvent très combative. « En moins de cinq ans, 800 municipalités péruviennes sur 2 200 avaient réussi à mettre en place les premiers cycles de budgets participatifs prévus par la loi¹². »

En 1994, le gouvernement bolivien, sous la présidence de Sánchez de Lozada¹³, a voté la *Ley de la participación popular*¹⁴. Le premier article de cette loi se lit ainsi : « La présente loi reconnaît, promeut et consolide le processus de participation populaire en incorporant les communautés indigènes

⁹ Paul PONT, *op. cit.*

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Yves Cabannes, « Expansion et défis des budgets participatifs en Amérique latine », ONU-Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes, novembre 2007, p. 354.

¹² *Ibid.*

¹³ Sánchez de Lozada a été président de la Bolivie durant deux périodes (1993-1997 et 2002-2003). En 1986, alors qu'il était ministre de l'Économie, il a été chargé de mettre en œuvre la thérapie de choc (une recette néolibérale) pour freiner l'inflation galopante (27 %) qui frappait le pays. Au prix de coupures dans les programmes sociaux, de privatisation et d'ouverture des marchés qui ont contribué à l'appauvrissement des plus pauvres, la politique économique appliquée a contribué à régler les comptes de l'État.

¹⁴ La loi de la participation populaire.

¹⁵ Denis ROLLAND, Joëlle Chassin et Hervé Do Alto, *Pour comprendre la Bolivie d'Evo Morales*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 246.

paysannes et urbaines dans la vie politique et économique du pays¹⁵. » En élargissant la participation politique des populations autochtones et paysannes, le gouvernement a tenté de répondre, entre autres, aux nombreuses revendications des mouvements sociaux et des organisations autochtones qui militaient depuis les dernières décennies en faveur d'une auto-gestion¹⁶. Toutefois, la conception de cette participation politique implantée d'en haut relève du modèle de démocratie libérale et ne correspond pas aux modes de gouvernance ancestraux des populations boliviennes. C'est pourquoi l'accueil de cette loi a été mitigé. Certaines communautés autochtones ont travaillé d'emblée à la mettre en œuvre, tandis que d'autres l'ont rejetée et ont milité pour qu'elle corresponde davantage à leurs réalités. Aujourd'hui, le modèle bolivien de décentralisation du pouvoir central vers les municipalités, résultant de l'application de la Loi de participation populaire pendant la dernière décennie, est considéré comme positif par une majorité.



QUAND ON S'ENGAGE...

ECOMINGA AMAZONICA

La Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement de l'Université du Québec à Montréal a mis sur pied, en partenariat avec l'ACDI et trois universités boliviennes, des programmes de formation destinés aux leaders naturels ou élus des organisations territoriales de base (OTB). Ces formations leur permettent d'être mieux outillés pour exercer leurs fonctions et participer activement aux projets d'écodéveloppement de leur communauté.

Ainsi, dans chaque municipalité bolivienne, les associations de quartier et les communautés indigènes et paysannes sont désormais reconnues comme des organisations territoriales de base (OTB) autorisées à participer à la conception et à la mise en œuvre du plan de développement de leur municipalité. Chaque OTB choisit, selon les us et coutumes de sa communauté ou les statuts de son association, un représentant qui, avec les représentants des autres OTB et les élus municipaux, participent à l'élaboration d'un plan quinquennal dans lequel sont définies les priorités en matière de santé, d'éducation, d'environnement et de services publics (eau et énergie). De plus, les représentants des OTB choisissent de trois à six personnes qui font partie d'un comité de vigilance, dont le mandat est de veiller à ce que le plan se réalise selon les priorités définies par les OTB. Le comité de vigilance a également le pouvoir de bloquer le transfert de fonds fédéraux vers l'administration locale, s'il constate la présence de corruption, un manque de bonne foi ou des malversations de la part du conseil municipal¹⁷. Au cours de la dernière

décennie, l'application de ce type de politique exigeant la participation citoyenne de tous, a augmenté l'accès aux services et leur qualité. « Dans la grande majorité des cas [...], la décentralisation a effectivement canalisé plus de ressources, telles que les services de base en santé et en éducation, au niveau local¹⁸. »

Il n'y a pas si longtemps, les plus importantes mobilisations sociales étaient le fait d'ouvriers qui se rassemblaient pour exiger de leur patron de meilleures conditions de travail. Aujourd'hui, les motifs de mobilisation sociale sont diversifiés et portent davantage sur la préservation du bien commun, le maintien d'une certaine souveraineté sur le territoire et le droit à une vie digne et saine. Ces mobilisations confrontent et interpellent souvent l'État, qui, fragilisé par de nombreux accords internationaux et les lois sur le libre marché, laisse les multinationales exploiter les richesses naturelles avec plus ou moins d'égards pour l'environnement et les communautés, sans appliquer le **principe de précaution**.

De manière générale, la mobilisation en Amérique latine paraît plus étendue qu'en Occident. Les mécanismes de participation citoyenne semblent mieux développés et une majorité de citoyens s'y engagent. À l'inverse, dans les pays occidentaux, on constate qu'une minorité de citoyens, souvent regroupée dans différents organismes sociaux et environnementaux, s'engage dans la défense du bien commun.



INFO PLUS

LE PRINCIPE DE PRÉCAUTION

Lorsqu'il existe des raisons suffisantes de croire qu'une activité ou un produit risque de causer des dommages graves et irréversibles à la santé ou à l'environnement, le principe de précaution commande que des mesures soient prises. Ces mesures peuvent consister à interdire l'utilisation d'un tel produit, même si la preuve formelle de cause à effet entre ce produit et les conséquences redoutées n'a pu être établie de manière irréfutable.

¹⁶ Juliana Ströbele-Gregor, *Ley de Participación Popular y movimiento popular en Bolivia*, Congreso de la Asociación Alemana de Investigación sobre América Latina (ADLAF), Fundación Friedrich-Ebert, octobre 1997, [En ligne], <http://www.latautonomy.org/LeyPP2a.PDF>.

¹⁷ Nancy THEDE, *op. cit.*

¹⁸ *Ibid.*, p. 125

DÉFORESTATION MASSIVE DE L'AMAZONIE : une inquiétude grandissante pour les autochtones péruviens¹



© ACIDI-CIDA/Pierre St-Jacques (Brésil).

Résultat de la déforestation de l'Amazonie par brûlis.

Après la découverte d'importantes ressources pétrolières en Amazonie, le gouvernement du Pérou a promulgué la Loi de la jungle², qui comporte un ensemble de mesures remettant en cause les lois et les textes protégeant les territoires indiens et votés au cours de la décennie 1970. La Loi de la jungle avait pour but avoué de faciliter l'exploitation des ressources pétrolières par l'entreprise nationale et par des entreprises étrangères.

Cette ouverture à l'exploitation du sous-sol amazonien inquiète les populations autochtones. En plus de dégrader

l'environnement par la déforestation, le creusage et le transport, cette exploitation comporte des risques importants de **contamination** (voir l'encadré) de l'eau et des sols. La santé de ces populations qui tirent leur alimentation de la forêt et s'approvisionnent en eau à même les rivières se trouve ainsi compromise.

Afin de défendre leur santé environnementale et leurs territoires ancestraux, les indigènes péruviens se sont mobilisés. Pour protester contre la Loi de la jungle, ils ont bloqué les routes, les voies fluviales et les aéroports donnant accès à ce territoire. Regroupées au sein de l'Association interethnique pour le développement de la forêt péruvienne (AIDSESP³), les communautés autochtones revendiquent le respect de la Convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), en vertu de laquelle « les peuples autochtones doivent être consultés chaque fois qu'une mesure législative est susceptible de les affecter directement⁴ ».

Or, les 5 et 6 juin 2009, les 2 500 Indiens qui bloquaient un axe routier important au nord de Lima, la capitale péruvienne, ont été violemment réprimés par la police et les forces armées. Ces violences, qui ont causé la mort de 34 personnes et blessé plusieurs centaines de personnes, ont soulevé l'indignation, sur la scène nationale et internationale. Dans de nombreuses villes américaines et européennes⁵, différentes associations ont organisé des rassemblements devant les ambassades péruviennes pour protester contre ces violences de l'État à l'égard de citoyens. De son côté, l'AIDSESP « a annoncé une journée de mobilisation pour amplifier les blocus ponctuels de routes, de puits pétroliers et de ports fluviaux tenus pour certains depuis près de 40 jours⁶ ». Devant ces protestations, le congrès péruvien a suspendu indéfiniment les décrets controversés à l'origine de cette mobilisation.



DES CONSÉQUENCES...

CONTAMINATION DES RIVIÈRES : IMPACTS SUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

En Équateur, pays frontalier du Pérou, l'exploitation du pétrole de l'Amazonie a débuté au cours des années 1970. Depuis, 70 millions de litres de pétrole brut ont été déversés dans les rivières. Cette pollution a non seulement affecté grandement la faune et la flore, mais elle a également dégradé la santé des communautés amazoniennes de l'Équateur comme du Pérou, les rivières ne connaissant pas de frontières. On estime que plus de 50 000 personnes ont été exposées à cette contamination. Le taux de cancer y a aussi augmenté substantiellement.

Bien que la compagnie pétrolière américaine en cause ait été condamnée pour négligence, ses activités d'exploitation se poursuivent. Corruption, crise économique et pression du Fonds monétaire international (FMI) contraignent l'Équateur à continuer d'autoriser l'exploitation intensive d'hydrocarbures dans cette région.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Julien Bonnet, « Les révoltes indiennes à l'âge de l'écologie », [En ligne], <http://www.sciences humaines.com/>. (Entretien avec Yvon Le Bot)
- Philippe Bernes-Lasserre, « Pérou : le Parlement fait marche arrière pour calmer les indigènes d'Amazonie », AFP, 10 juin 2009.

² En espagnol, la *Ley de la selva*.

³ Asociación Interétnica de Desarrollo de la Selva Peruana.

⁴ Julien Bonnet, *op. cit.*

⁵ Paris, Bonn, Milan, Madrid, Barcelone, Rome, Washington, Quito, La Haye, Bruxelles, etc.

⁶ Philippe Bernes-Lasserre, *op. cit.*

« La plupart des revendications indiennes sont associées à des préoccupations universelles⁷. » Elles sont souvent liées à la protection de l'environnement et à la défense du bien commun. Dans ce cas-ci, il est clair que la déforestation de l'Amazonie, qui abrite la diversité biologique la plus riche au monde et est reconnue comme un important puits de carbone, a des incidences sur l'ensemble de la planète.



INFO PLUS

AMAZONIE

Le territoire amazonien s'étend sur neuf pays d'Amérique du Sud : le Brésil, l'Équateur, la Colombie, le Venezuela, la Guyane, le Surinam, la Guyana, la Bolivie et le Pérou.

L'Amazonie abrite la moitié de la faune et de la flore mondiales; c'est la principale réserve de la biosphère. Enfin, puisqu'elle séquestre d'énormes quantités de carbone, la forêt amazonienne joue un rôle essentiel dans la stabilisation du climat. En son absence, l'effet de serre serait amplifié et le réchauffement planétaire, accéléré.

Toutefois, l'Amazonie est très convoitée, entre autres parce que son sous-sol renferme d'importantes réserves d'hydrocarbures (pétrole et gaz naturel). À l'heure actuelle, 688 000 km² de forêts amazoniennes situées en Bolivie, au Pérou, au Brésil et en Équateur, soit 15 % de sa superficie totale, sont accordés en concessions pour l'exploitation actuelle ou future du pétrole et du gaz.

L'expansion de l'agriculture et de l'élevage constitue également l'une des principales causes de la déforestation de l'Amazonie. Le Brésil, qui possède 60 % de toute l'Amazonie, en est le principal responsable. En effet, il détient le plus grand cheptel commercial au monde et exerce avec la Chine un leadership mondial dans l'exportation de cuir. Or, « un hectare de forêt a été cédé toutes les 18 secondes en moyenne aux éleveurs de bétail¹ ». Au rythme actuel de déforestation, on estime que l'Amazonie aura disparu vers 2070.

Les forêts tropicales, dont celles de l'Amazonie, constituent l'un des plus importants poumons de la Terre. Leur destruction par brûlis et abattage massif des arbres serait responsable d'environ 20 % des émissions de gaz à effet de serre de la planète².

¹ Tiré du rapport 2007 du Groupe intergouvernemental d'études sur le climat. Voir : Greenpeace, [En ligne], 2007, p. 3, <http://www.greenpeace.org/france/news/le-gouvernement-bresilien-et-d>.

² *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

RESTITUTION DE TERRITOIRES ANCESTRAUX : le cas des Shiwiar, en Équateur¹



© ACIDI-CIDA/Pierre St-Jacques (Brésil)

Le gouvernement équatorien cherche à développer un couloir commercial pétrolier avec le Pérou. Ce couloir traverserait la région amazonienne s'étendant sur les deux pays et passerait par le territoire ancestral des Shiwiar.

Les Shiwiasr, plus connus sous le nom de Jivaros, ne sont entrés en contact avec le monde occidental qu'en 1941, lors de la guerre entre l'Équateur et le Pérou. Puis, quelques missionnaires évangélistes ont percé l'isolement de leur territoire (encore aujourd'hui accessible que par avion), et les ont convaincus des bienfaits de la sédentarisation, de l'évangélisation et de la scolarisation.

Au cours des années 1970, la région a fait l'objet d'activités de prospection et d'importants gisements pétroliers ont été découverts sur le territoire des Shiwiar. Toutefois, à ce jour ces gisements ne sont toujours pas exploités.



DES CONSÉQUENCES...

RISQUES DE CONTAMINATION ET CATASTROPHES ÉCOLOGIQUES

L'Équateur est le cinquième plus important exportateur de pétrole au monde. En février 2009, le plus grand oléoduc du pays – par lequel transitent 140 000 barils de pétrole par jour jusqu'à la côte du Pacifique – s'est rompu : 14 000 barils de pétrole brut (2 millions de litres) se sont alors déversés dans la rivière Santa Rosa, située en pleine région amazonienne.

Depuis le début de l'exploitation pétrolière dans l'Amazonie équatorienne (dans les années 1970), on estime que 70 millions de litres de pétrole ont été déversés accidentellement dans les cours d'eau de la région.

Les Shiwiar regroupent environ 700 personnes réparties en neuf villages au cœur de l'Amazonie. Cette communauté indigène revendique le contrôle politique de ses territoires ancestraux, et ce, afin de protéger son milieu de vie contre les projets gouvernementaux dévastateurs et ceux des compagnies pétrolières, minières et forestières. Ayant un mode de vie étroitement lié à la forêt et aux rivières, ces populations deviennent en effet très vulnérables, lorsqu'elles se retrouvent au cœur d'une activité d'exploitation industrielle et des **risques de dégradation environnementale et de contamination** de l'eau et des sols qu'elle suppose généralement. Les risques liés à toute exploitation industrielle menacent directement la santé de ces communautés.

Les Shiwiar ont donc pris leur avenir en main et ont constitué une organisation, la *Nacionalidad Shiwiar del Ecuador* (NASHIE). En 1992, ils ont participé à la marche des peuples autochtones de l'Amazonie vers Quito (capitale de l'Équateur) en demandant le contrôle de leurs territoires ancestraux. Cette marche leur a conféré une notoriété à l'échelle nationale, qui leur a ensuite valu la restitution de 89 377 hectares de terres, soit un peu plus du tiers de leur territoire.

Pour réussir à récupérer le reste de leurs terres ancestrales (139 288 hectares), toujours propriété du gouvernement équatorien, la communauté shiwiar doit faire connaître davantage ses revendications à l'échelle internationale et amasser les fonds requis pour obtenir la légalisation du territoire revendiqué. Pour ce faire, les Shiwiar ont décidé d'offrir des séjours touristiques dans leurs forêts et leurs communautés. Dans ce type de tourisme, désigné par l'ajout du préfixe éco (écotourisme), les touristes doivent, avant d'entamer toutes démarches relatives à leur voyage, s'engager à respecter une charte élaborée par la communauté. Cette charte comprend plusieurs clauses qui ont trait au respect de l'environnement ou de la culture shiwiar. De plus, pour conserver l'équilibre de l'écosystème, le nombre de voyageurs ne peut excéder une dizaine à la fois.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Zérodéforestation, [En ligne], www.zero-deforestation.org.
- Ikiam, [En ligne], www.ikiam.info/whoarewe_fr.htm.



INFO PLUS

LE NUNAVUT¹ ET LA SOUVERAINÉTÉ DES INUITS SUR LEUR TERRITOIRE

En 1971, les Inuits du Canada ont formé l'association Inuit Tapirisat du Canada, afin d'être partie prenante des décisions qui les concernent ainsi que de la gestion du Grand Nord canadien. Ils souhaitaient alors que leur environnement et, par ricochet, leur santé puissent être mieux préservés, et que leur culture soit davantage mise en valeur. En 1976, les Inuits ainsi regroupés ont revendiqué l'autonomie sur leurs territoires ancestraux. Des discussions se sont amorcées avec le gouvernement canadien. Bien qu'un accord sur les revendications territoriales ait finalement été conclu en 1992, il a fallu attendre 1999, pour voir la création du Nunavut.

« Cet accord subdivise les terres du Nunavut en trois catégories :

- 1) Les terres de la Couronne où les Inuits ont le droit de chasser, de pêcher et de piéger et dont ils sont cogestionnaires;
- 2) 318 084 km² de terres franches des Inuits en ce qui concerne les droits de superficie;
- 3) 37 883 km² de terres sur lesquelles les Inuits possèdent, en plus des droits de superficie, les droits d'exploitation du sous-sol.

Les Inuits ont été invités à sélectionner les parcelles de terre sous chaque catégorie. En compensation pour les terres de la Couronne qui n'appartiendront pas aux Inuits, le gouvernement fédéral a accepté de verser aux organisations inuites reconnues la somme de 1,17 milliard de dollars répartie sur 15 ans². »

¹ En Inuktitut, langue des Inuits, le mot *nunavut* signifie « notre terre ».

² Source : Institut Historica Dominion, [En ligne],
<http://www.thecanadianencyclopedia.com/index.cfm?PgNm=TCE&Params=f1ARTF0005849>

PRIVATISATION DES RESSOURCES : la guerre du gaz en Bolivie¹



© ACDI-CIDA/Patricio Baeza (Équateur). Travailleur dans une exploitation de gaz naturel appartenant à l'État.

En 2000, des compagnies pétrolières privées qui exploitaient les sous-sols boliviens découvrirent un énorme gisement de gaz naturel. Avec ce gisement, les réserves de gaz boliviennes devinrent les deuxièmes plus importantes en Amérique du Sud après celles du Venezuela. Un consortium de multinationales, nommé Pacific LNG, se forma en vue d'extraire le gaz et de l'exporter vers le Mexique et les États-Unis. Techniquement, le gaz devait être transporté vers un port situé aux abords de l'océan Pacifique.

Comme la Bolivie est un pays enclavé qui ne détient pas d'accès à la mer, deux scénarios se présentèrent. Le premier, le plus coûteux, consistait à faire passer un gazoduc par le Pérou. Le second, moins cher, faisait passer le gazoduc à travers le Chili. Pacific LNG retint le second scénario, pour des raisons strictement économiques. Toutefois, depuis la guerre du Pacifique, en 1879, au terme de laquelle la Bolivie perdit son littoral au profit du Chili, les Boliviens ont continué d'éprouver du ressentiment à l'égard du Chili. L'affaire était donc délicate, et le président en place, ne souhaitant pas entacher sa carrière politique, préféra reporter la décision.

En 2003, sous la gouvernance de Gonzalo Sánchez de Lozada, ce dossier épineux a été réouvert. L'exploitation du gaz s'est vite transformée en un symbole de spoliation² du pays. Il faut savoir que la Bolivie est, depuis la colonisation espagnole, un pays exportateur de matières premières et plus particulièrement de métaux (argent, étain, or, zinc, cuivre, plomb, etc.). Ces exploitations ont toujours utilisé intensivement la main-d'œuvre autochtone. « En Bolivie, la mémoire fait mal

et enseigne que toutes les ressources naturelles non renouvelables s'en vont sans dire adieu et jamais ne reviennent³. » En effet, au fil de l'histoire, les Boliviens se sont souvent sentis spoliés, puisque l'exploitation minière, en plus de ne jamais avoir servi à améliorer leurs conditions de vie, a grandement contribué à dégrader leur environnement et à compromettre leur santé.

Les activités d'exploitation gazière conduisent généralement à la déforestation et à la pollution des sols et des sources d'eau. En plus de remettre en question le mode de vie des Autochtones, qui se fonde sur les ressources de la nature (chasse, cueillette, agriculture et eau), l'exploitation gazière contribue à la dégradation de la santé de ces populations. À titre d'exemple, certaines communautés guaranies ont vu leur production de maïs chuter dramatiquement, après l'implantation d'une exploitation gazière sur leur territoire. Cette baisse importante de la production agricole – due à la pollution des sols et à la division des parcelles agricoles (coupées par le passage d'un gazoduc, la mise en place d'un campement ou le creusage d'un puits)⁴ – conduit à la sous-alimentation, qui à son tour entraîne de nombreux problèmes de santé.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Benoît Thierry, *Gaz bolivien : les Guaranies paient le prix fort*, 2007, [En ligne], <http://www.benwa.free.fr/fr/reportages/guaranies/article/index.html>.
- Thierry Vermorel, « Bolivie : la seconde guerre du gaz », Risa.info, août 2005.

² Appropriation d'un bien par violence, fraude ou abus.

³ Eduardo Galleano, *Las venas abiertas de América Latina*, México et Madrid, Sigle Veintiuno, 1994.

⁴ Benoît Thierry, *op. cit.*

Parce qu'il n'avait rien à perdre et tout à gagner, le peuple bolivien s'est levé pour protester contre l'exploitation des réserves de gaz par des multinationales étrangères. Des milliers de paysans, de syndicalistes et de citoyens ordinaires se sont unis et ont descendu manifester au péril de leur vie dans les rues de Warisata, un village situé à 100 km de la capitale, en bloquant les routes d'accès vers La Paz. L'armée riposta par l'envoi d'un hélicoptère chargé de la mission de tirer sur les manifestants. Cette répression violente, qui fit trois morts, dont une petite fille de sept ans, entraîna une mobilisation générale de la population. À la suite de cet incident, les villageois d'El Alto ont bloqué l'ensemble des routes en direction de La Paz, ce qui a conduit à une pénurie de ressources énergétiques et alimentaires dans la capitale. Les

habitants de La Paz, Cochabamba, Oruro et Sucre se sont également mobilisés. Une grève nationale a paralysé le pays pendant plusieurs jours. Ce mouvement n'était pas dirigé par un leader quelconque; chaque citoyen s'est senti concerné et moralement obligé d'y participer. Les classes moyennes se sont jointes aux ouvriers et aux paysans. Tous demandaient la démission du président ainsi que la nationalisation de l'exploitation gazière.

Sous la pression générale, le président a démissionné. Le vice-président a pris le pouvoir et a organisé un référendum sur la nationalisation. L'appui a été massif. Le décret pour la nationalisation des hydrocarbures a finalement été signé en 2006 par le président Evo Morales, élu président en 2005.

CULTURE EXTENSIVE DE SOYA en Amérique du Sud¹



© ACIDI-CIDA/Virginia Boyd (Guyane)

Depuis la crise de la vache folle, le soya a remplacé les farines animales dans la moulée destinée aux bêtes d'élevage, ce qui a provoqué une augmentation vertigineuse de la **demande mondiale de soya**. Au cours de la dernière décennie, les surfaces cultivées en soya ont pratiquement doublé. Les conséquences de cette extension de la culture du soya sont dramatiques tant pour les paysans que pour l'environnement.

En Amérique latine, les grands propriétaires terriens ainsi que les multinationales de l'industrie agroalimentaire expulsent les paysans de leurs lopins de terre pour accroître les cultures extensives. Déforestation, usage d'intrants chimiques, utilisation de semences génétiquement modifiées, dégradent la qualité des terres, contaminent l'environnement, nuisent à la souveraineté alimentaire et contribuent à détériorer l'état de santé des populations.

Le Brésil est le second producteur de soya dans le monde². La population autochtone xavante, située dans l'État brésilien de Mato Grosso, est particulièrement touchée par la culture extensive du soya. En effet, ce territoire indigène est situé à proximité de la plus grande région productrice de soya du pays. Le territoire des Xavantes, qui compte 15 000 habitants, aujourd'hui fragmenté en 9 villages à cause des cultures extensives de soya, est entouré de cultures appartenant à de grandes multinationales de l'industrie agroalimentaire. Les produits chimiques (engrais et pesticides) pulvérisés par avion sur les terres cultivées contaminent les rivières et dégradent la santé des populations aux prises avec des intoxications, des brûlures de la peau ou des yeux, des maladies pulmonaires³ et assurément d'autres maladies plus

insidieuses, tel le cancer. De plus, l'augmentation des surfaces de culture extensive de soya amène la destruction des forêts qui entourent les territoires des Xavantes. La déforestation du *Cerrado*⁴ est catastrophique pour les communautés indigènes, puisque c'est au cœur de ces forêts qu'elles puisent tout ce dont elles ont besoin pour vivre : produits de la chasse, fruits, racines et plantes médicinales, matériaux pour la construction de leurs maisons et la fabrication de paniers, etc. C'est aussi l'endroit où, selon leurs croyances, vivent les esprits et où se déroulent leurs rituels.

En 2005, les communautés indigènes ont formé la Mobilisation des populations indigènes du *Cerrado* (MOPIC). Cette association, qui regroupe les différents leaders indigènes, a pour but d'attirer l'attention des médias sur les impacts des cultures industrielles de soya dans le *Cerrado* et de faire pression sur le gouvernement afin que les droits des indigènes soient respectés en ce qui a trait précisément à la gestion de leur territoire.



LE SOYA DANS LE MONDE

En 2005, la production mondiale de soya s'élevait à 220 millions de tonnes par an :

- 70 % du soya produit a été utilisé pour l'alimentation des animaux d'élevage;
- 23 % a servi à faire de l'huile dont la plus grande part a servi d'ingrédient dans l'industrie agroalimentaire;
- 7 % a servi d'agrocarburant;
- 7 % a été consommé directement par les humains sous forme de tofu, de lait, de soya germé, de tempeh, de miso ou de tamari.

Rappelons que 70 % de la production mondiale de soya est génétiquement modifiée.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- SOJA CONTRE LA VIE, [En ligne], http://www.sojacontrelavie.org/enjeux_les_droits_de_lhomme.php.
- Isabelle Dos Reis, « Bolivie : la "Seconde réforme agraire" touchera de plein fouet les grands propriétaires brésiliens », RISAL.info, 9 août 2006, [en ligne], <http://risal.collectifs.net/>.

² Les États-Unis sont les premiers producteurs de soya au monde.

³ Soja contre la vie, *op. cit.*

⁴ Le *Cerrado* est une région qui couvre environ le quart du territoire brésilien et qui correspond originellement à des écosystèmes de type savane tropicale.



CULTURES EXTENSIVES ET RÉPARTITION DES TERRES EN BOLIVIE

Depuis que les envahisseurs espagnols ont conquis la Bolivie, les communautés autochtones (Aymara, Quechua, Guarani, Chiquitanos et autres peuples) ont été périodiquement expulsées de leurs terres. Plusieurs confrontations violentes ont eu lieu au cours de l'histoire entre indigènes et riches propriétaires terriens. En 1870, un décret obligea les indigènes qui occupent des terres à les racheter à l'État. Tous ceux se trouvant dans l'incapacité de payer devinrent alors, avec leurs animaux et leurs terres, la propriété des *Hacendados* (grands propriétaires terriens).

Pendant cette domination des grands propriétaires terriens, tout soulèvement était réprimé et on n'hésitait pas à procéder à de véritables massacres. Jusqu'en 1940, les indigènes furent réduits au rang d'esclaves. Toutefois, cette année-là, une loi fut votée autorisant les indigènes à travailler 50 % du temps pour un grand propriétaire terrien et 50 % du temps pour subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. À cette époque, l'industrie minière bolivienne était dominée par trois familles et 500 propriétaires terriens se partageaient les terres arables. Cette élite tenait également les rennes du pouvoir.

En 1952, les Autochtones se soulevèrent massivement dans tous les départements boliviens. Cette révolution obligea le gouvernement à étatiser les mines et à introduire le droit à l'éducation et le suffrage universel. En 1953, on proclama la Loi sur la réforme agraire : désormais, la terre appartenait officiellement à celui qui la travaillait. Mais, dans les faits, on n'attribua aux travailleurs agricoles de la région occidentale de la Bolivie (Altiplano) que de petites parcelles de 3 à 5 hectares, pendant que les grands propriétaires terriens migrèrent vers l'est du pays et s'approprièrent de nouveaux domaines. Les prochains gouvernements donnèrent 35 à 40 millions d'hectares de terres à des amis de l'élite bolivienne.

Aujourd'hui, les héritages successifs ayant progressivement fragmenté les terres, les surfaces dont disposent les petits paysans de l'Altiplano bolivien ne sont plus suffisantes, pour répondre à leurs besoins. « Dans un pays où plus de 40 % de la population vit en milieu rural, selon des chiffres de 2003, 87 % des terres cultivables sont entre les mains de 7 % des propriétaires (qui représentent une centaine de familles, tout au plus), et 13 % entre les mains de millions de paysans⁵. » La Bolivie est le pays d'Amérique latine où la concentration des terres est la plus importante. Or, pratiquement tous les pays d'Amérique latine connaissent un scénario similaire, où des populations entières souffrent d'une alimentation déficiente ou carencée, qui mène à la dégradation de leur santé.

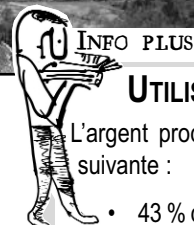
Evo Morales, président de la Bolivie depuis décembre 2005, tente de mettre en œuvre une réforme agraire permettant de restituer aux 200 000 paysans boliviens sans terre, celles qui ne sont pas cultivées par les grands propriétaires ayant bénéficié des largesses des régimes dictatoriaux précédents et qui ne servent qu'à la spéculation. Les petits paysans appuient fortement cette réforme. Bien que les grands propriétaires de l'Est la contestent, des dizaines de milliers d'hectares ont déjà été restitués.

⁵ Isabelle Dos Reis, *op. cit.*

PASCUA-LAMA : la résistance de David contre Goliath¹



© Luis Faura (Vallée de Huasco, Chili)



UTILISATION DE L'ARGENT ET DE L'OR

L'argent produit mondialement est utilisé de la façon suivante :

- 43 % dans l'industrie de l'automobile, de l'électronique, de l'électricité et de la fabrication de miroirs;
- 30 % dans les secteurs de la bijouterie et de l'argenterie;
- 22 % dans le secteur de la photographie, particulièrement en radiographie;
- 5 % dans la fabrication de pièces et de médailles.

L'or produit mondialement est utilisé de la façon suivante :

- 33 % dans le secteur de la bijouterie;
- 32 % est acheté en lingots par les banques en compensation de l'émission de pièces de monnaie;
- 25 % dans la fabrication de pièces et de lingots achetés par des particuliers;
- 10 % dans l'industrie de la haute technologie, de l'électronique et de la dorure.

À la frontière du Chili et de l'Argentine, au cœur de la cordillère des Andes, sous des glaciers éternels, gisent d'importantes quantités d'or et d'argent. Ces gisements ont été découverts par une multinationale canadienne² à la suite d'importantes activités de prospection au cours de la dernière décennie. Afin d'exploiter ces gisements, cette entreprise minière canadienne a élaboré l'ambitieux projet Pascua-Lama.

Dans un premier temps, on prévoyait faire une exploitation à ciel ouvert, ce qui supposait de déplacer les trois glaciers sous lesquels se trouvent les gisements. Pour l'entreprise canadienne, dont les moyens financiers étaient colossaux, ce n'était pas un problème. Cependant, pour les communautés locales qui vivent dans une région semi-aride, l'eau de ces glaciers constitue le trésor le plus précieux, car ces glaciers se trouvent aux abords du désert d'Atacama, le désert le plus aride du monde. L'eau provenant des glaciers s'écoule dans des vallées fertiles, de véritables oasis où l'on cultive une grande variété de légumes et de fruits, notamment les raisins du Chili qui se retrouvent souvent sur nos tables.

La communauté autochtone diaguïta craignait que le transfert d'énormes blocs de glace ait des répercussions sur le débit et la pureté de l'eau des rivières qui irrigue les vallées et les nourrit, donc des répercussions directes sur leur santé. Les Diaguïtas se sont alors mobilisés, accompagnés de paysans, de membres de la communauté religieuse, de nombreux citoyens chiliens, puis d'écologistes du monde entier. En 2006, la Commission régionale de l'environnement de l'État d'Atacama, chargée d'évaluer les conséquences environnementales du projet Pascua-Lama, a interdit le déplacement de glaciers.

Plutôt que d'abandonner le projet, l'entreprise a alors déplacé le tracé de sa mine à ciel ouvert. Bien qu'elle ait assuré les intervenants que l'impact de ses activités sur les glaciers et les cours d'eau serait minime et contrôlé, une bonne partie de la population locale et internationale est demeurée préoccupée par les conséquences de ce projet sur la santé environnementale. Les tracés de milliers de kilomètres de routes et l'usage d'équipements industriels lourds pouvaient en effet occasionner la démolition de la montagne, la dévastation du paysage et la

désertification du territoire. Les particules en suspension qu'entraîneraient les explosions quotidiennes liées à l'exploitation de la mine pollueraient l'air, la terre et l'eau. Les résidus chargés de métaux lourds, d'acides et d'arsenic rejetés par le traitement des métaux contamineraient l'environnement pendant plusieurs siècles. De plus, le passage obligé de camions transportant des substances toxiques et des explosifs sur les routes escarpées comporterait des risques d'accidents dont les répercussions pourraient s'avérer graves³. Bref, les désastres écologiques appréhendés pouvaient avoir des répercussions importantes sur la santé des populations qui vivent, se nourrissent et s'abreuvent à même les ressources de cette région.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Éloïse Simoncelli-Bourque, *Eau tour du monde*, Montréal, Les Publications ERE-UQAM, 2007.
- Anne-Laure Jeanson, « L'or des glaces », *Quartier Libre*, vol. 16, no 13, [En ligne], mars 2009, <http://quartierlibre.ca/L-or-des-glaces>.
- Maxime Lowy, « Chili : mobilisations contre des mégaprojets miniers », [En ligne], 31 août 2005, <http://risal.collectifs.net/spip.php?article1454>.

² Barrick Gold.

³ Éloïse Simoncelli-Bourque, *op. cit.*

C'était la première fois, depuis la fin de la dictature de Pinochet (1973-1990), que des préoccupations en matière d'environnement et de santé mobilisaient une grande partie des citoyens chiliens. Dans différentes villes du pays, des manifestations simultanées se sont organisées pour dénoncer les impacts appréhendés du projet Pascua-Lama sur la santé des écosystèmes et celle des êtres humains, ainsi que le peu de retombées économiques locales qui en découleraient. Leurs principales revendications reposaient sur le principe suivant : « L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons et la terre que nous cultivons valent plus que l'or dont les transnationales veulent s'emparer!⁴ » Des groupes locaux ont entrepris différents moyens de pression, comme le barrage de routes pour empêcher le passage de la machinerie, et ont été violemment réprimés par les forces de l'ordre.

L'opinion était néanmoins divisée, et ce, même dans les communautés locales à proximité du projet. « Le prêtre d'Alto del Carmen de la Vallée du Huasco nous a révélé qu'il est obligé de faire deux messes, à présent. Une pour ceux qui sont en faveur

de la mine, une autre pour les opposants⁵. » Pour certains, le projet minier serait créateur d'emplois, tandis que pour d'autres, ces emplois ne dureraient que le temps de la construction de la mine, après quoi seule une main-d'œuvre spécialisée venant de l'étranger serait nécessaire. Les groupes locaux qui prenaient position contre la construction de la mine sur leur territoire fondaient leurs arguments sur les faits suivants : « L'agriculture, l'activité qui est la plus menacée par la construction de Pascua-Lama, occupe 8 000 personnes. Il faut penser au nombre d'emplois que va créer la mine de Pascua-Lama et au nombre qu'elle va supprimer. Pascua-Lama est un projet qui va détruire l'environnement, [qui va menacer la santé des populations], qui ne va pas créer d'emplois, qui ne va pas rapporter d'impôts et qui va générer des bénéfices par millions⁶. »

Ayant reçu l'aval des autorités gouvernementales malgré les mouvements de protestation, l'entreprise d'exploitation minière canadienne a entamé la construction de la mine en septembre 2009. Elle compte investir 2,5 milliards de dollars dans la construction et l'exploitation de la mine, et retirer 20 milliards de profit au cours des 20 prochaines années.



INTÉRÊTS CANADIENS DANS LES ENTREPRISES D'EXPLOITATION MINIÈRE

Selon un rapport publié par le gouvernement canadien en mars 2009, « en 2008, plus de 75 % des entreprises d'exploration et d'exploitation minières avaient leur siège social au Canada. Ces 1 293 entreprises avaient des intérêts dans quelque 7 809 propriétés minières dans plus de 100 pays, dont le Canada¹. » Ainsi, le Canada, tout comme les citoyens canadiens par l'entremise de leurs fonds de pension, de leurs actifs ou des caisses communes, ont des intérêts dans le secteur minier et sont donc concernés par les activités des entreprises minières.

Une trentaine de communautés religieuses canadiennes ainsi que quelques individus ont formé le Regroupement pour la prospérité sociale et l'équité (RRSE), dans le but de pousser les entreprises dont ils sont actionnaires à se préoccuper de la portée écologique et sociale de leurs activités. Le regroupement collecte des données sur les activités de ces entreprises, puis tente d'amorcer un dialogue avec les dirigeants en vue d'améliorer leurs façons de faire. Si cette première tentative conduit à une impasse, le RRSE enclenche une campagne d'actionnaires. Il porte alors à la connaissance de l'assemblée générale toute l'information recueillie sur les modalités critiquables de gestion ou d'exploitation adoptées par les dirigeants.

La mobilisation du RRSE a amené notamment la Barrick Gold à être davantage transparente dans ses bilans financiers. « Ainsi, aux considérations classiques de performances financières liées à l'économie, le RRSE et ses partenaires adjoignent des responsabilités favorisant des investissements plus éthiques et suscitant l'adoption de pratiques entrepreneuriales plus respectueuses des droits humains et de l'environnement². »

Depuis les années 1990, le nombre d'entreprises minières canadiennes en Amérique latine a augmenté considérablement. Une grande partie de celles-ci s'avèrent des transnationales qui exploitent des mégaprojets. Le Groupe de recherche sur l'industrie minière canadienne en Amérique latine de l'Université McGill³ a documenté environ 106 conflits entre des communautés de différents pays et des entreprises d'exploitation minière canadiennes, à cause des impacts négatifs des projets miniers sur ces communautés et leurs milieux de vie⁴.

¹ Gouvernement du Canada, Ministère des affaires étrangères et du commerce international, *Renforcer l'avantage canadien : Stratégie de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) pour les sociétés extractives canadiennes présentes à l'étranger*, [En ligne], mars 2009, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/ds/csr-strategy-rse-strategie.aspx?lang=fra>.

² Estelle ZEHLER, « Regroupement pour la responsabilité sociale et l'équité : l'avoir des communautés religieuses au service du bien collectif », Montréal, *Le Devoir*, 25 avril 2007.

³ McGill Research Group for the Investigation of Canadian Mining in Latin America (MICLA), 2009.

⁴ Isabel Orellana, Marie-Ève Marleau et Franchesca Serrano, *L'expansion de l'industrie extractive en Amérique latine*, Montréal, Chaire de recherche en éducation relative à l'environnement, 2009.

⁴ Isabelle Orellana, Lucie Sauvé, Marie-Ève Marleau et Rolando Labrana, « La recherche critique en éducation relative à l'environnement au sein du mouvement de résistance sociale face au projet minier Pascua Lama », Montréal, *Éducation relative à l'environnement : regard, recherches, réflexions*, vol. 7, 2008, p. 23-47.

⁵ Propos de Marie-Ève Marleau cités dans : Anne-Laure Jeanson, *op. cit.*

⁶ Propos de Patricio Lopez tirés de : Maxime Lowy, *op. cit.*

Activité • 1 • EXEMPLES D'ENGAGEMENT CITOYEN EN SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

GUERRE DE L'EAU à Cochabamba en Bolivie¹

L'eau, une ressource rare dans la région des Andes et dont l'accès est débattu avec les autres zones, est depuis longtemps un sujet de controverse, en Bolivie. Mais, en 1998, l'adoption par le gouvernement d'une **loi sur la privatisation de l'eau** a permis, en 1999, de laisser la gestion de la précieuse ressource de la ville de Cochabamba entre les mains d'un consortium privé (formé de riches entrepreneurs boliviens et de deux multinationales, l'une espagnole et l'autre américaine). Cette décision provoqua une vive opposition et, de novembre 1999 à avril 2000, les manifestations se sont multipliées. Les habitants de la ville de Cochabamba et ceux des capitales, des provinces et des zones rurales sont descendus dans les rues, ont bloqué des routes et ont paralysé de nombreuses activités pour protester contre la privatisation de la gestion de l'eau et les hausses soudaines de tarifs qui ont suivi.

Cette opposition citoyenne contre la marchandisation du bien commun s'est consolidée depuis 1999 autour d'une association citoyenne, la Coordination de défense de l'eau et de la vie². Cette dernière a forcé le gouvernement à rompre le contrat qui le liait au consortium. Après le départ du consortium, la SEMAPA, la société d'État auparavant chargée de la gestion de l'eau, a repris du service. Elle a alors gelé les tarifs, puis effectué des milliers de nouveaux branchements afin de desservir les familles qui ne bénéficiaient toujours pas d'un accès direct à l'eau. Parallèlement, le gouvernement a formé un Conseil interinstitutionnel de l'eau chargé³ de « tenir des consultations publiques en vue de la rédaction d'une loi sur la gestion de l'eau⁴ » qui rallierait la majorité.

Néanmoins, en 2005, les plus pauvres de la zone Sud de la ville de Cochabamba n'étaient toujours pas desservis par l'aqueduc. Contraintes de se procurer l'eau potable livrée par camion-citerne à un prix 30 fois supérieur à celui de l'eau de l'aqueduc⁵, de nombreuses familles, faute de moyens financiers, ont dû se rabattre sur des sources d'eau non potable. Un tel manque d'accès à l'eau potable nuisant à la santé, les familles se sont inévitablement retrouvées aux prises avec des maladies hydriques.



© ACDI-CIDA/Ellen Tolmie (Colombie).

Un camion-citerne d'eau remplit les réservoirs des habitants d'un quartier de Bogota non muni d'un réseau d'aqueduc.



LOI DE L'EAU

Avec le soutien du CRDI, une société d'État canadienne, l'ONG *Agua sustentable* a mené des études pour mettre au point un modèle de gestion de l'eau équitable et efficace, qui rallie les groupes sociaux et le gouvernement. Ces études ont mené à la promulgation de la Loi sur l'irrigation qui reconnaît « les usages et les droits traditionnels et garantit aux indigènes et aux agriculteurs le droit d'utilisation de l'eau à des fins d'irrigation ».

CRDI, http://idrc.ca/fr/ev-85928-201-1DO_TOPIC.html.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Simon Mélançon, *La guerre de l'eau de Cochabamba Bolivie : un problème politique et de territorialité*, 2005. (Directeur de recherche : Frédéric Lasserre)
- Raúl Zibechi, « Bolivie-Cochabamba : de la guerre à la gestion de l'eau », *Dial* (archives 2009), [En ligne], 1er novembre 2009, AlterInfos-America Latina, www.alterinfos.org/spid.php?article3723. (Traduit de l'espagnol)
- André Abreu, « Cochabamba : un exemple de démocratie participative », *Altermondes*, dossier 13, Fondation France Liberté, mars 2008.
- Éloïse Simoncelli-Bourque, *Eau tour du monde*, Montréal, Les Publications ERE-UQAM, 2007.

² La *Coordinadora en defensa del agua y de la vida*.

³ *Consejo Interinstitucional del Agua*.

⁴ Centre de recherche pour le développement international (CRDI), [En ligne], http://idrc.ca/fr/ev-85928-201-1DO_TOPIC.html.

⁵ Simon Mélançon, *op. cit.*

Pour pallier ce problème, les habitants de ces quartiers ont formé des comités sur l'eau constitués de 5 à 10 citoyens. Ils ont alors pu mettre en œuvre, par eux-mêmes, la construction de réseaux et s'assurer la distribution de l'eau. En fait, ils ont mis en application le concept « *ayni* », issu de la tradition andine et qui signifie « travail solidaire et à tour de rôle ». Chaque famille a participé, en temps et en argent, à la construction du réseau. Après leur journée de travail au champ ou ailleurs, les habitants ont mis l'épaulé à la roue pour construire le réseau. Il semble que les femmes se soient particulièrement investies et aient grandement participé au creusement des tranchées. Les cotisations prélevées auprès de chaque famille ont servi à l'achat de tuyaux et de pompes. Les membres des comités sur l'eau se sont formés au maniement des pompes et à l'entretien mécanique et électrique du réseau. « Composés d'hommes et de femmes, jeunes et âgés qui travaillent bénévolement, les comités [sur l'eau] sont un véritable exemple de démocratie participative, d'engagement citoyen et de défense de l'intérêt général⁶. » En effet, ces citoyens ont réussi, par leurs seules volontés et détermination, à résoudre par eux-mêmes et avec le peu de moyens dont ils disposaient la problématique de l'accès à l'eau.

Près de 10 ans après la guerre de l'eau, les comités sur l'eau ont été capables de construire leur propre réseau d'aqueduc, c'est-à-dire de creuser, installer, raccorder et entretenir des pompes et des canalisations, puis de gérer le réseau. L'eau est devenue une propriété collective. Elle n'est plus publique au sens de l'antagonisme traditionnel « public-privé », car elle ne dépend plus de l'État. Elle n'est pas davantage privée parce qu'elle n'appartient pas à un ou plusieurs individus, mais à toute la communauté. Pour les comités sur l'eau, l'or bleu ne peut pas être géré par une entreprise d'État comme la SEMAPA, engourdie par une imposante bureaucratie, minée par la corruption et incontrôlable par les citoyens⁷.

Finalement, les comités sur l'eau de Cochabamba sont devenus un véritable exemple non seulement d'engagement citoyen pour la santé environnementale, mais aussi d'autodétermination et d'autogestion. Cette guerre de l'eau a suscité une prise de conscience décisive et déterminante, dans le cadre d'autres événements récents survenus en Bolivie⁸ : les mouvements sociaux organisés peuvent influencer le devenir du pays. « Les oracles **keynésiens** de la finance mondiale n'avaient pas prévu qu'un peuple ancestral vivant dans les hauteurs de l'Altiplano, là où les ressources en eau et les pluies sont peu abondantes, ne pouvait tout simplement pas accepter que l'élément le plus essentiel à la vie soit remis à des hommes --- grandement aux changements en cours dans ce pays; elle les a peut-être même initiés.



KEYNÉSIEEN

« Keynésien » vient de Keynes, économiste britannique (1883-1946) considéré comme le fondateur de l'économie moderne, qui laisse libre cours au marché tout en admettant la nécessité d'une intervention limitée de l'État.

⁶ *Ibid.*

⁷ Raúl Zibechi, *op. cit.*

⁸ Élection d'Evo Morales et mise en place de nombreux programmes, tels la réforme agraire, la nationalisation des hydrocarbures, les programmes d'éducation et d'alphabetisation, les rentes pour personnes âgées, etc.

⁹ André Abreu, *op. cit.*

INDUSTRIE PORCINE au Québec¹



© La Terre de chez nous/Beatriz Salas

Au Québec, on compte plus de porcs que d'êtres humains. En effet, 7,6 millions de porcs y sont élevés chaque année. Cette industrie n'est pas sans conséquences pour la santé environnementale.

Les techniques d'élevage porcin se sont transformées, au fil du temps. Aujourd'hui, les producteurs de porcs possèdent des mégaporcheries qui comptent des milliers de têtes (jusqu'à 10 000). Les cochons sont élevés dans d'immenses hangars, chacun dans sa stalle. Autour de ces hangars se déploient des monocultures de maïs, nourriture privilégiée des cochons. Autrefois, le producteur de porcs s'occupait non seulement de l'élevage, mais aussi de l'abattage et de la vente des porcs. Aujourd'hui, ils engraisent les porcs qu'un intégrateur leur a confiés. Une fois l'animal prêt pour l'abattage, l'intégrateur le reprend et s'occupe de l'abattage et de la vente. Bien que 60 % des porcs produits au Québec soient destinés à l'exportation, le gouvernement provincial soutient cette industrie en versant au producteur 17 \$ par porc produit, auxquels s'ajoutent les subventions octroyées pour soutenir la culture du maïs.



BACON, LE FILM

Bacon, le film, de Hugo Latulippe, sorti en salle en 2001, a éveillé l'attention du public sur la problématique de la production porcine industrielle au Québec. Ce documentaire porte sur les luttes citoyennes des villages de Saint-Germain-de-Kamouraska et de Sainte-Croix-de-Lotbinière. Il démontre que ce mode de production industrielle n'est pas durable et dégrade la santé de l'environnement comme celle des populations.

Dans la dernière décennie, l'élevage porcin a suscité de vives contestations, au Québec. En 2003, on a dénombré 91 conflits sociaux régionaux liés à l'industrie porcine². La plupart de ces conflits étaient le fait d'associations de citoyens dénonçant les impacts de la production porcine industrielle sur la santé environnementale. Ces associations soutiennent que les odeurs pestilentielles que dégagent les porcheries industrielles présentent un danger pour la santé humaine et animale. Cette odeur émanant des porcheries est attribuable aux gaz dégagés par la fermentation du lisier durant son stockage, des gaz d'ailleurs toxiques. Ils provoqueraient, dans un rayon de deux kilomètres, des irritations aux yeux, aux muqueuses nasales et à la gorge, une toux persistante, des serremments à la poitrine, des difficultés à respirer, des maux de tête et des étourdissements, principalement chez les enfants, les personnes âgées et les personnes présentant des troubles de santé³.

De plus, l'épandage de lisier de porcs, couplé aux engrais et aux pesticides nécessaires aux monocultures de maïs, sont les principaux responsables de la contamination des eaux de surface et souterraines. En Montérégie, où sont concentrées les mégaporcheries, plus de la moitié des puits de surface sont contaminés et peuvent entraîner des maladies hydriques chez ceux qui se risquent à boire cette eau⁴.

Sous la pression des groupes s'opposant à la porciculture industrielle, le gouvernement du Québec a organisé, en 2002, une vaste consultation itinérante sur le développement durable



INFO PLUS

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)

Créé en 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, le BAPE a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à l'environnement.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Denise Proulx et Lucie Sauvé (sous la dir. de), *Porcheries! La porciculture intempestive au Québec*, Montréal, Écosociété, 2007.
- Éloïse Simoncelli-Bourque, *Eau tour du monde*, Montréal, Les Publications ERE-UQAM, 2007.

² Denise Proulx et Lucie Sauvé (sous la dir. de), op. cit.

³ Rubén d'Urbano et Ana Maria Séghezze, *Risques à la contamination de l'air pour les personnes habitant dans le voisinage d'une porcherie industrielle*, Coalition citoyenne santé et environnement (CRMVQ), fiche n° 3.

⁴ *Ibid.*

de la production porcine au Québec. Dans le cadre de cette consultation, le **Bureau des audiences publiques sur l'environnement** (BAPE) a entendu plus de 9 000 témoignages et reçu plusieurs centaines de mémoires⁵. Le BAPE a alors fait différentes recommandations en vue de réduire les impacts de l'industrie sur la santé environnementale.

Non seulement les recommandations du rapport du BAPE n'ont pas été suivies, mais, en 2005, le gouvernement a levé le moratoire qui empêchait la création de nouvelles mégaporcheries. L'industrie porcine québécoise peut désormais s'intensifier et devenir concurrentielle sur les marchés internationaux. Le gouvernement du Québec a également adopté le projet de loi 54, qui retire aux municipalités le droit de refuser l'installation d'une mégaporcherie sur son territoire. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs peut maintenant imposer à une municipalité l'installation d'une industrie porcine dans la mesure où l'estimation de la quantité de phosphore déversé chaque année dans l'environnement n'excède pas la capacité de support du milieu. Toutefois, cette capacité est mesurée sans évaluation globale, à partir d'un nombre limité de paramètres.

Du coup, les citoyens perdent tout contrôle sur leur propre milieu de vie. « Il n'est pas étonnant qu'une telle atteinte à la démocratie et à la gouvernance municipale, un tel mépris du citoyen, un tel traitement environnemental à courte vue, une telle collusion des instances gouvernementales avec le lobby

du porc, aient exacerbé les tensions au sein des collectivités, avivé l'inquiétude et soulevé l'indignation et la colère d'un nombre grandissant de citoyens et de groupes de la société civile⁶ », soulignent les auteurs de *Porcheries! La porciculture intempestive au Québec*. En effet, malgré la mobilisation d'un grand nombre d'organismes et de citoyens, la réalisation du film **Bacon, le film**, l'édition du livre mentionné précédemment, tous dénonçant les impacts socioenvironnementaux de cette industrie – sans tenir compte des revendications pour une agriculture durable et respectueuse de l'intégrité des écosystèmes, – le gouvernement n'a cessé de poser des actions allant à l'encontre des revendications citoyennes.

Il semble que ce sera finalement la globalisation de l'économie plutôt que la gouvernance d'ici qui aura gain de cause, dans cette affaire. La production porcine québécoise n'est plus rentable. L'émergence d'une production massive et à bon marché dans les pays dits en développement (au Brésil et en Chine, entre autres) a entraîné une chute drastique du prix du porc. La maladie a également affecté les troupeaux en élevage intensif, au cours des dernières années.

La lutte contre les porcheries industrielles aura tout de même été l'illustration de l'importance de la mobilisation citoyenne, qui a réussi à limiter les dégâts écologiques, sanitaires et économiques, au cours des années d'expansion de cette industrie.

⁵ Denise Proulx et Lucie Sauvé (sous la dir. de), *op. cit.*

⁶ *Ibid.*

PORT MÉTHANIER au Québec¹



© Collectif Stop aux méthanniers

En 2004, un consortium de multinationales lançait le projet Rabaska, un projet de port méthannier s'étendant sur 1 km² et situé sur la rive sud du Saint-Laurent, près de Lévis, et à 10 km à vol d'oiseau de Québec. Drainant des investissements privés de 840 millions de dollars, le projet Rabaska comprenait l'aménagement d'un port pouvant recevoir des cargos méthanniers, un corridor de service, deux réservoirs de **gaz naturel liquéfié** (GNL), des équipements de regazéification et un gazoduc long de 42 km.

Or, « la plupart des études officielles mentionnent l'existence de dangers non négligeables associés à la manipulation des GNL et déconseillent vivement l'installation de ports méthanniers à proximité des grandes concentrations de populations². » En effet, on sait que le transport de GNL présente des dangers d'explosion et d'inflammation. « Le contenu d'un méthannier dont la cargaison atteint 160 000 m³ de gaz représente l'équivalent en énergie de 70 à 80 bombes de la force de celle larguée sur Hiroshima en 1945³. » Inoffensif à -162 °C, le méthane devient explosif et inflammable, lorsqu'il est réchauffé. Enfin, lorsque sa concentration est supérieure à 5 %, il présente des risques importants pour la santé et la sécurité de la population environnante : pollution atmosphérique, visuelle et sonore; risques de brûlures et de problèmes respiratoires.

En outre, le fleuve Saint-Laurent est reconnu par les professionnels de la navigation comme l'un des fleuves les plus difficiles à naviguer au monde. Les fréquents changements de courants, la brume, le brouillard, les vents et la présence de glace cinq mois par année augmentent les risques d'accidents. Certains tronçons ne sont pas assez profonds à marée basse pour permettre le passage des méthanniers. L'important achalandage sur le fleuve Saint-Laurent augmente également les risques de collision.



LE GAZ NATUREL DANS LE MONDE¹

Le gaz naturel compte pour 20 % de toute l'énergie consommée dans le monde.

L'Amérique du Nord et l'Europe de l'Est consomment plus de 50 % de la production mondiale. Elles en sont aussi les principaux producteurs. Le gaz naturel voyage par gazoduc; il est donc principalement acheminé sur le marché régional.

Toute exportation transocéanique exige une réduction préalable du volume du gaz en le liquéfiant à très basse température (-162 °C), une opération qui exige d'importantes quantités d'énergie. Le gaz liquéfié est ensuite chargé à bord d'un méthannier. À destination, le gaz liquéfié est regazéifié. Toutes les manipulations du gaz naturel liquéfié sont très délicates et peuvent provoquer des explosions.

Bien que le gaz naturel liquéfié (GNL) coûte entre 5 et 10 fois plus cher à transporter que le pétrole, on estime que la demande pour ce combustible augmentera, étant donné la hausse progressive du prix du pétrole et l'épuisement des réserves de gaz naturel en Amérique du Nord.

¹ Source : Éloïse Simoncelli-bourque, *La planète dort au gaz...* Montréal, Publications ERE-UQAM, 2009.

Face à ces nombreux risques, des citoyens se sont regroupés au sein du Collectif Stop au méthannier pour s'opposer au projet. De nombreuses actions militantes ont été organisées : campement autogéré sur le site de Rabaska, pétitions, manifestations, documentaires, livres, etc., pour attirer l'attention de l'opinion publique sur le projet, informer la population sur les enjeux ainsi que manifester son désaccord. En 2007, après avoir décidé de rejeter la demande de dézonage des terres agricoles convoitées par le projet Rabaska, la Commission de la protection du territoire agricole a été déssaisie de son mandat par le gouvernement.

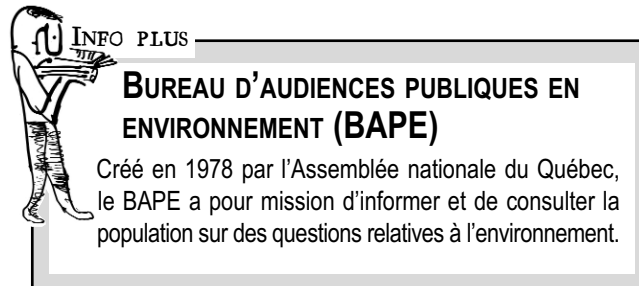
¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Gaston Cadrin, « Les bombes flottantes du projet Rabaska », À bâbord!, no 29, avril-mai 2009, p. 30-31. (Coauteur du livre *Rabaska : autopsie d'un projet insensé*)
- Éloïse Simoncelli-Bourque, *La planète dort au gaz...*, Montréal, Les Publications ERE-UQAM, 2009.

² Normand Mousseau, *Au bout du pétrole*, Éditions multimondes, 2008, p. 87.

³ Gaston Cadrin, *op. cit.*

La même année, lors de l'enquête réalisée par le **Bureau des audiences publiques en environnement (BAPE)**, 627 mémoires ont été déposés par des citoyens et des organismes opposés au projet. Malgré cette opposition quasi unanime, le BAPE a rendu au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs un rapport favorable. La construction du terminal méthanier devrait donc débuter en 2010, pour se terminer en 2014.



PROJET HYDROÉLECTRIQUE DANS LE GRAND NORD QUÉBÉCOIS : le cas de la rivière Romaine¹



© ACIDI-CIDA/Patricio Baeza (Costa Rica, 1985)

Pour les uns, les mégaprojets de barrage dans le nord du Québec sont sources de revenu favorisant le développement régional. Pour les autres, ils représentent une atteinte grave à l'intégrité des écosystèmes et à la santé des populations humaines. L'exemple du mégaprojet La Romaine, l'une des dernières grandes rivières vierges du Québec, est éloquent, quant aux enjeux soulevés par les grands projets hydroélectriques.

Alliance Romaine et la Fondation Rivières comptent sur l'appui de milliers de citoyens du Québec pour s'opposer vivement au harnachement de La Romaine, une grande rivière de la Côte-Nord. D'une part, ce mégaprojet comporte des conséquences sur la santé environnementale du milieu; d'autre part, il existe d'autres options.

Malgré les importants bénéfices que nous en tirons, la construction de barrages dans les régions sauvages entraîne de graves perturbations des écosystèmes et des populations locales. Le barrage d'un cours d'eau ou sa déviation provoque l'immersion de terres arables, de forêts et parfois même de villages². Il peut alors exiger le déplacement de populations entières, puis mettre en danger les animaux sauvages (risque d'isolement, de noyade, etc.) et la flore (disparition de certaines espèces).

De plus, l'inondation des forêts entraîne la libération de quantités importantes de **mercure**, qui, une fois dans l'eau, est transformé par les bactéries en méthylmercure, sa forme la plus toxique. Le méthylmercure est ensuite absorbé par la faune aquatique, et sa concentration augmente par bioaccumulation le long de la chaîne alimentaire. Le mercure conduit donc à l'intoxication de l'ensemble des espèces vivantes et particulièrement à celle des populations humaines se trouvant au bout de la chaîne alimentaire. L'intoxication au mercure peut aller jusqu'à provoquer des convulsions, la paralysie



QUAND ON S'ENGAGE...

Dans le cadre du programme Écosystèmes et santé humaine du Centre de recherche pour le développement international (CRDI), des chercheurs de l'UQAM et de l'Université fédérale Para Belem au Brésil se sont associés pour comprendre les causes de l'intoxication au mercure des populations amazoniennes habitant à proximité de la rivière Tapajos.

La présence de mercure dans les eaux de cette rivière était associée, depuis les années 1980, à la recherche d'or par les Brésiliens installés dans la région et qui, pour extraire l'or des sols et des sédiments des cours d'eau, avaient recours à une méthode utilisant du mercure. Or, les chercheurs ont constaté que la concentration en mercure était identique en aval et en amont des activités des orpailleurs, ce qui les a amenés à conclure que la présence de mercure avait une autre origine.

Les recherches ont permis de découvrir que la déforestation importante sur les berges (les cours d'eau constituant les principales voies d'accès à l'Amazonie) pouvait expliquer la présence de mercure dans l'eau. En effet, les sols dénudés s'érodent, sous l'effet des pluies, qui emportent avec elles, dans l'eau des rivières, le mercure accumulé sur les berges depuis des millénaires.

Pour aider à améliorer la santé des populations qui se nourrissent des poissons, les chercheurs ont analysé la quarantaine d'espèces de poissons qui habitent ces rivières. Ils ont ensuite élaboré une échelle du degré relatif de contamination des poissons, des plus contaminés (les prédateurs) aux moins contaminés (les herbivores).

Source : CRDI, [En ligne], www.idrc.ca/fr/ev_25795-201-1-DO_TOPIC.html.

générale ou même la mort. Le Centre de recherche pour le développement international³ sur l'intoxication au mercure des populations amazoniennes a conclu que même à des taux bien en deçà des normes internationales, l'intoxication au mercure peut entraîner des problèmes de coordination, de dextérité manuelle et des dysfonctionnements visuels.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Louis-Gilles Francœur, « Projet hydroélectrique de la rivière Romaine », *Le Devoir*, 12 novembre 2008.
- Roy Dupuis, « Hydroélectricité : le projet de La Romaine nécessite la tenue d'un débat national », *Parole citoyenne*, [En ligne], http://parolecitoyenne.org/node/22591&dossier_nid=22514.

² Comme dans le cas du barrage des Trois-Gorges en Chine. CRDI, [En ligne], www.idrc.ca/fr/ev_25795-201-1-DO_TOPIC.html.

³ Passage tiré en partie de : Éloïse Simoncelli-Bourque, *Eau tour du monde*, Montréal, Publications ERE-UQAM, 2007.

Enfin, l'arrêt des courants d'eau entraîne des changements dans leur morphologie (température, variation en oxygène dissout, etc.), ce qui a des conséquences non négligeables sur la vie aquatique. L'évaporation supplémentaire qui découle de la création artificielle de vastes réservoirs d'eau contribue à intensifier les changements climatiques. S'ajoutent également les gaz à effet de serre rejetés dans l'atmosphère par la désintégration des matières organiques submergées⁴. Les changements climatiques qui s'ensuivent dégradent finalement, à l'échelle planétaire, la santé des populations.


Par ailleurs, il est important de préciser que nous tirons des grands barrages hydroélectriques une énergie plus propre que de nombreuses autres sources d'énergie tels le charbon, le mazout et le gaz naturel. Nous sommes donc devant un grand débat de société : est-ce que les coûts ou les risques socioenvironnementaux dépassent les bénéfices?

Selon Roy Dupuis, porte-parole de la Fondation Rivières, en amont du mégaprojet de La Romaine, c'est la surconsommation d'énergie qui est au cœur du problème. Les regroupements de citoyens proposent, dans un premier temps, d'investir davantage dans l'efficacité énergétique. Dans un second temps, ils recommandent de privilégier l'exploitation d'autres formes d'énergie ayant moins d'impacts sur l'intégrité des écosystèmes et sur la santé des populations, tels que l'énergie solaire ou la géothermie⁵.

Le porte-parole de la fondation Rivières dénonce également les procédures adoptées par Hydro-Québec dans cette affaire. La société d'État s'est engagée à verser, au cours des 50 prochaines années, 56 millions de dollars aux communautés autochtones qui se trouvent sur le territoire affecté et 700 millions de dollars à la Municipalité régionale de comté (MRC) de Minganie. Toutefois, avant même que l'entente ne soit établie, Hydro-Québec a versé 6 millions de dollars à la MRC de Minganie « afin de [la] soutenir dans ses démarches pour appuyer Hydro-Québec dans le processus d'obtention des permis et des autorisations gouvernementales nécessaires à la réalisation du projet Romaine et également [la] soutenir dans ses démarches pour promouvoir le projet Romaine et favoriser son acceptation dans son milieu d'accueil⁶ ». Selon la Fondation Rivières, ces montants permettent de comprendre pourquoi il y a peu d'opposition citoyenne, voire aucune, face à la mise en œuvre de ce mégaprojet au sein de la région.

La Fondation Rivières déplore également les procédures du **Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE)**. D'abord, elle remet en question la crédibilité de cet organe consultatif, dont le président et les commissaires sont nommés respectivement par le premier ministre et le cabinet du ministre. Ensuite, la Fondation dénonce le fait que les audiences publiques se tiennent uniquement à Havre-Saint-Pierre. Pour la Fondation Rivières et Alliance Romaine, tous les Québécois sont concernés par la mise en œuvre de ce mégaprojet. D'une part, c'est l'argent de l'ensemble des contribuables qui y sera investi. D'autre part, l'énergie supplémentaire produite par le barrage de La Romaine n'est pas encore vendue. Dans le contexte actuel où les États-Unis opèrent un virage incluant de vastes programmes d'économie d'énergie et de production d'énergie propre, on est en mesure de se demander qui achètera cette énergie. Enfin, le harnachement de la rivière Romaine pourrait avoir des impacts jusque dans le Saint-Laurent, car l'artificialisation de l'apport d'eau douce pourrait perturber l'écosystème aquatique du fleuve. Enfin, la contamination au mercure résultant de l'inondation de la forêt boréale pour créer quatre réservoirs s'étendra au-delà de la région de la Côte-Nord⁷.

En mai 2009, malgré l'opposition de l'Alliance Romaine et de la Fondation Rivières, qui regroupent des milliers de citoyens, le gouvernement du Québec a lancé officiellement les travaux de construction du complexe hydroélectrique de La Romaine. Ces travaux s'échelonnent jusqu'en 2020 et bénéficieront d'un budget total de 6,5 milliards de dollars⁸.



INFO PLUS

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)

Créé en 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, le BAPE a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à l'environnement.

⁵ Louis-Gilles Francoeur, *op. cit.*

⁶ *Ibid.*

⁷ Roy Dupuis, *op. cit.*

⁸ Infrastructure Canada, [En ligne], <http://www.infrastructures.gouv.qc.ca/grands-projets/projet.asp?id=44>.

LES SABLES BITUMINEUX d'Alberta¹



© H₂oil/Shanon Walsh

Dans le nord de l'Alberta, à plus de 50 mètres de profondeur sous la forêt boréale, se trouvent 4 importants gisements de sables bitumineux². On estime que ces réserves contiennent entre 230 et 340 milliards de tonnes d'équivalent pétrole (TEP). Elles dépassent celles de l'Arabie saoudite et du Venezuela, et font du Canada le pays possédant les plus grandes réserves de pétrole récupérables au monde³. Les technologies actuelles permettraient d'en extraire 41 milliards de tonnes, soit l'équivalent de 300 milliards de barils de pétrole.

L'exploitation des sables bitumineux en Alberta constitue le plus important chantier en cours sur la planète. Grâce à cette exploitation, le Canada est actuellement le principal fournisseur de pétrole des États-Unis.

Toutefois, les coûts écologiques de cette exploitation sont faramineux. L'accès aux sables bitumineux exige le déboisement de milliers de kilomètres carrés de forêt boréale, une superficie équivalente à l'État de la Floride. Puisque 90 % des sables bitumineux se trouvent à plus de 80 mètres de profondeur, il faut aussi creuser et déplacer d'importants volumes de sols.



H₂OIL

Ce percutant documentaire de Shanon Walsh dénonce les impacts de l'exploitation des sables bitumineux sur la santé environnementale et se porte à la défense de l'eau de l'Alberta.

Source : <http://h2oil.doc.com>.

En outre, le procédé utilisé pour extraire le pétrole des sables bitumineux requiert énormément d'énergie. Pour produire trois barils de pétrole, on utilise l'équivalent en énergie de deux barils de pétrole.

Ce procédé nécessite également d'importantes quantités d'eau, soit 4,5 litres pour chaque litre de pétrole produit. Les installations actuelles utilisent quotidiennement plus d'eau des nappes phréatiques que la ville de Calgary, et ce, dans une région menacée de sécheresse dans un avenir rapproché, notamment à cause des changements climatiques.

Or, la production de pétrole à partir de sables bitumineux émet cinq fois plus de gaz à effet de serre (GES) que la production de pétrole classique. On prévoit que d'ici 2011, les gaz à effet de serre émis par les activités d'exploitation des sables bitumineux albertains atteindront 80 millions de tonnes de CO₂, ce qui équivaut aux émissions de l'ensemble des véhicules (automobiles et camions) circulant sur les routes



LOW CARBON FUEL STANDARD (LCFS)

Pour lutter contre les changements climatiques, la Californie s'est dotée d'une politique de carburant à faible teneur en carbone (LCFS). Cette politique exige que les vendeurs d'essence diminuent de 10 % d'ici 2020 la quantité de carbone contenue dans l'essence, compte tenu de son cycle de vie complet, du puits aux tuyaux d'échappement. Or, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont de 10 % à 40 % plus élevées dans le cycle de vie complet des sables bitumineux que dans celui du pétrole classique. Les vendeurs d'essence de la Californie ne pourront donc utiliser le pétrole provenant des sables bitumineux que sous peine de pénalités.

Plus d'une douzaine d'États américains, l'Union européenne et, plus près de chez nous, l'Ontario et la Colombie-Britannique pensent également mettre en place une politique de LCFS.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- Christopher Match et Matt Price, *Canada's Toxic Tar sands : The Most Destructive Project on Earth*, Toronto, *Environmental Defence*, février 2008.
- Éloïse Simoncelli-Bourque, *La planète dort au gaz...*, Montréal, Publications ERE-UQAM, 2009.

² Régions de la rivière Athabaska, de Wabasha, du Lac Cold et de la rivière Peace.

³ Normand Mousseau, *Au bout du pétrole*, Éditions Multimondes, 2008, p. 52.

du pays. Aujourd'hui, l'exploitation des sables bitumineux en Alberta émet plus de GES que 145 pays dans le monde⁴.

Autre problème majeur : les déchets issus de l'exploitation des sables bitumineux contaminent les eaux de surface et souterraines ainsi que l'air et le sol. À l'heure actuelle, 75 % des eaux usées sont épurées par les entreprises, puis déversées dans la rivière Athabaska. La concentration de métaux lourds dans les eaux de la rivière Athabaska est de deux à cinq fois plus importante en aval de l'exploitation de sables bitumineux qu'en amont. La pollution de cette rivière est telle que les poissons présentent des tumeurs externes, des yeux exorbités, un squelette déformé ou d'autres malformations⁵. Le quart de l'eau utilisée dans le traitement des sables bitumineux n'est pas recyclé parce que trop contaminé en métaux lourds (arsenic et mercure). Ces eaux extrêmement toxiques sont retenues dans d'immenses bassins d'une superficie de 50 km², qu'on ne sait toujours pas comment décontaminer⁶.

Les habitants des villages situés aux environs des zones d'exploitation des sables bitumineux voient leur santé se détériorer à la suite de la contamination de leur milieu de vie. Ces populations connaissent actuellement le taux de cancer le plus élevé du Canada. À Fort Chipewyan, on relève un nombre croissant de cas de cancer du colon, de lymphome, de leucémie, de maladies du système immunitaire (lupus), une augmentation des problèmes liés à la glande thyroïde et des cas de maladies de peau. « Environ 11 millions de litres de substances chimiques, y compris des cancérigènes et autres poisons mortels, se retrouvent dans les eaux souterraines et dans la rivière Athabaska, empoisonnant des communautés entières : leurs aliments sont contaminés et leur eau impropre à la baignade et encore plus à la consommation⁷. » Une étude menée par une compagnie d'exploitation des sables bitumineux conclut que la présence d'arsenic dans la viande d'orignal de la région est 453 fois supérieure au niveau acceptable⁸.

Pour empêcher l'exploitation des sables bitumineux et préserver la santé environnementale de leur milieu de vie, les communautés autochtones de la région se sont battues pendant de nombreuses années. Toutefois, devant l'échec de leur mobilisation, la contamination incontournable de leur milieu de vie et l'appétit insatiable des entreprises d'exploitation pétrolière, elles ont depuis baissé les bras. Greenpeace, Pembina Institut, Indigenous Environmental Network, le Sierra Club du Canada, l'Institut Polaris, Blue Planet Project, Environmental Defence et bien d'autres organismes de défense de l'environnement, soutenus par de nombreux citoyens canadiens, poursuivent leur mobilisation contre l'exploitation des sables bitumineux albertains.

Les impacts socioécologiques de cette exploitation dépassent largement les limites de la frontière de l'Alberta. Ils se font évidemment sentir à l'échelle de la planète par l'émission d'importantes quantités de gaz à effet de serre, qui entraînent les changements climatiques. Ces impacts se font aussi sentir en Saskatchewan, sous forme de pluies acides.

Les hydrocarbures issus des sables bitumineux voyagent également dans un réseau d'oléoducs à travers le Canada et les États-Unis, passant inévitablement par des villes et des villages avant d'atteindre les différents sites de raffinage. Par exemple, le projet Trailbreaker prévoit l'envoi quotidien de 200 000 barils de pétrole provenant des sables bitumineux albertains vers Montréal-Est, où 80 000 barils par jour seraient raffinés; le reste serait acheminé à Portland (Maine), aux États-Unis. Pour ce faire, la construction d'une station de pompage dans le village de Dunham au Québec est à l'étude. Tandis qu'une majorité de résidents s'opposaient au projet, la direction de la Montérégie du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a autorisé, en 2009, l'utilisation de terres agricoles comme site pour cette station de pompage. Craignant la contamination de leur milieu de vie, causée par d'éventuelles fuites dans le réseau, et les conséquences qui en découleront sur leur santé, un comité de citoyens appuyé par les organismes Équiterre et Nature Québec, demande une enquête du **Bureau d'audiences publiques pour l'environnement (BAPE)**.

À suivre...



INFO PLUS

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES EN ENVIRONNEMENT (BAPE)

Créé en 1978 par l'Assemblée nationale du Québec, le BAPE a pour mission d'informer et de consulter la population sur des questions relatives à l'environnement.

⁴ The Carbon Dioxide Information Analysis : dans cette liste de 207 pays établie par ordre de quantité d'émissions de CO₂ produite, les sables bitumineux d'Alberta arrivent en 146e position.

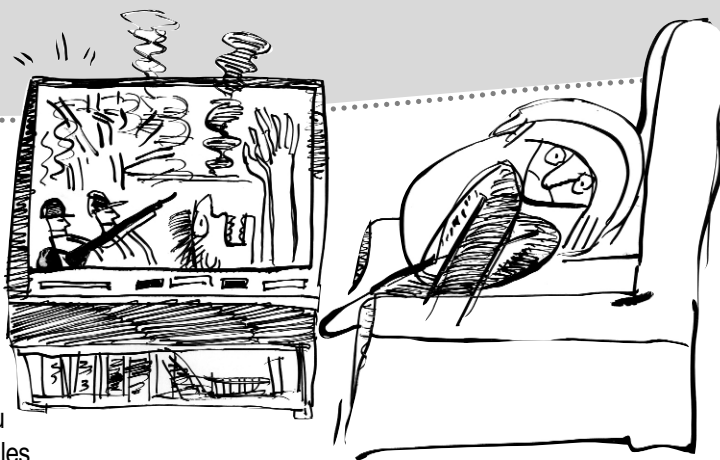
⁵ MATCH, Christopher et Matt PRICE, *The most destructive project on earth*, Environmental Defense, février 2008, p. 3.

⁶ SIMONCELLI-BOURQUE, Éloïse. *La planète dort au gaz...*, Publications ERE-UQAM, Montréal, 2009.

⁷ Greenpeace, [En ligne], <http://www.greenpeace.org/canada/fr/campagnes/sables-bitumineux>.

⁸ Christopher Match et Matt Price, *op. cit.*

LES OBSTACLES À l'engagement citoyen¹



Le principal obstacle à l'engagement citoyen pourrait être attribué à l'individualisme qui prévaut dans nos sociétés. Il contribue à conforter la majorité de la population dans l'adoption d'un mode de vie de type « auto-boulot-télé-dodo », à se déresponsabiliser du devenir commun et à se désinvestir des affaires sociales.

Mais si l'on fouille plus profondément, on découvre ceci : « Le sentiment d'impuissance, le stress, l'anxiété, l'aliénation et l'isolement [sont autant de facteurs psychosociaux qui] empêchent l'engagement dans l'action. Le manque de confiance en soi, le désespoir et l'épuisement contribuent aussi à alimenter ce sentiment qui paralyse plusieurs personnes qui peuvent ressentir une sensation vertigineuse et adopter une vision fataliste du monde. Même si certaines personnes peuvent s'avérer très conscientes et lucides et posséder une profonde connaissance de la complexité des choses, c'est la conscience même de la situation qui peut mener ces personnes à la démobilisation, à l'épuisement, à l'anéantissement². »

De plus en plus, on semble confier au pouvoir public la responsabilité de gérer les affaires de la société tout en laissant libre cours aux entreprises privées de guider, d'orienter, voire d'influencer les décisions politiques. Au sein de nos communautés, les citoyens sont souvent relayés au rang de consommateurs, de moteurs de la croissance économique et de clients d'une école, d'une ville ou d'un pays qui leur fournit des services³. Les citoyens sont moins des acteurs que des clients, ils ont de moins en moins d'espace et prennent donc de moins en moins part à la vie sociale et politique de leur communauté.

La précarité du travail et les horaires prolongés, qu'a amenés la mondialisation des économies, font également obstacle à l'engagement citoyen et à la mise en forme de projets collectifs. En effet, la précarité empêche de s'engager à long terme; les horaires prolongés ou flexibles amenuisent les possibilités de rencontres entre citoyens. En outre, dans notre société fondée sur des valeurs matérialistes, l'engagement bénévole est peu valorisé. Néanmoins, dans ce contexte défavorable à l'engagement citoyen, de nombreuses personnes s'engagent dans diverses initiatives et défendent des causes au sein d'organismes et d'associations.

Toutefois, un autre obstacle enfreindra leur travail. Les responsables politiques et les autorités en matière d'économie ont du mal à reconnaître la légitimité des regroupements et associations de citoyens. Trop souvent ils ne sont pas reconnus comme de véritables interlocuteurs, et le dialogue se rompt. Dans un tel contexte, l'engagement citoyen semble difficile : « Les structures en place entravent même le changement en profondeur et reflètent, entretiennent, protègent et encouragent l'obéissance, la docilité et le fatalisme qui préservent le statu quo⁴. »

Ainsi, les efforts de la poignée de citoyens qui persistent à s'engager sont parfois vains ou n'ont pas autant de répercussions qu'ils le souhaiteraient. De manière générale, les mobilisations citoyennes socioécologiques ne font pas le poids, face aux puissants lobbys industriels. Aussi, pour influencer sur des décisions politiques, l'importance du nombre de citoyens mobilisés et l'intérêt manifesté par les médias à l'échelle internationale conditionnent généralement les chances de réussite. Quand ces facteurs font défaut, les démarches se soldent souvent par un échec.

¹ Ce texte s'appuie principalement sur les sources suivantes :

- « L'engagement citoyen dans les associations : contexte, enjeux et conditions », *La Tribune fonda*, n° 169, octobre 2004, p.26-40.
- Nancy THEDE, « La descentralización en Bolivia y sus impactos en el desarrollo local? Un avance hacia la inclusión? », *Sociedades locales y desarrollo territorial en América latina frente a los desafíos del siglo XXI*, Estudios y Memorias, Varsovie, 2008, p. 117.

² Marie-Ève Marleau, « Des liens à tisser entre la prise de conscience et l'action environnementales », *Revue éducation et francophonie*, vol. 37, no 2, 2010, p. 11-32. [En ligne], <http://www.acef.ca/c/revue/pdf/EF-37-2-011-MARLEAU.pdf>.

³ « L'engagement citoyen dans les associations : contexte, enjeux et conditions », *op. cit.*

⁴ Brian Murphy, *De la pensée à l'action : la personne au cœur du changement social*, Montréal, Écosociété, 2001, p.43-44.

Les valeurs matérialistes, le repli de l'individu sur soi et dans la sphère privée ainsi que le fonctionnement général des sociétés occidentales ne favorisent ni la mobilisation citoyenne ni la prise en charge par tout un chacun de l'avenir collectif. Pourtant, dans un monde où la nature est devenue une marchandise, où la productivité et le rendement sont les mots d'ordre en agriculture comme dans l'industrie, où les inégalités se creusent tant à l'échelle locale que mondiale et les pouvoirs des États sont limités – sinon entre les mains de puissants lobbys – l'engagement citoyen s'avère essentiel. Il apparaît de plus en plus clairement que « le local est le noyau clé d'une transformation sociale pour refonder la politique

face à l'impasse du projet néolibéral⁵ ». La défense d'une véritable démocratie, la promotion de l'équité sociale et la reconstruction du rapport entre l'être humain et la nature, la terre, l'alimentation et la vie dépendent désormais de l'engagement citoyen à l'échelle locale.

Dans la dernière décennie, de nombreux exemples, ici et ailleurs, nous ont montré qu'il est possible, avec la volonté populaire et l'engagement d'une majorité, de changer le cours des choses et de favoriser un **écodéveloppement**, plutôt qu'un développement qui menace l'intégrité des écosystèmes et la santé des populations.



ÉCODÉVELOPPEMENT

Le préfixe « éco » vient du mot grec « *oikos* » qui signifie « maison ». Dans ce contexte, « éco » représente la terre, maison des êtres humains et des autres espèces vivantes. Il qualifie le développement souhaité, soit un développement créateur et participatif, juste et solidaire, capable d'assurer la qualité de vie des populations, en lien avec la santé des écosystèmes.

⁵ Nancy Thede, *op. cit.*

Activité • 7 •

PLAN D'ACTION

Notre engagement citoyen pour la défense de la santé environnementale



CAUSES/PROBLÉMATIQUES	ACTIONS/REVENdicATIONS	BUTS, OBJECTIFS ET RETOMBÉES (COURT, MOYEN ET LONG TERMES)	ACTEURS CONCERNÉS	RESSOURCES NÉCESSAIRES	ÉCHÉANCIER